20240711129343

Årsredovisning

för

Keolis Nordic AB

556622-5792

Räkenskapsåret

2023-01-01 - 2023-12-31

Fastställelseintyg

Undertecknad styrelseledamot i Keolis Nordic AB intygar att resultaträkningen och balansräkningen i årsredovisningen har fastställts på årsstämma 20 juni 2024. Årsstämman beslutade att godkänna styrelsens förslag till resultatdisposition.

Jag intygar också att innehållet i årsredovisningen och revisionsberättelsen stämmer överens med originalen.

Stockholm

2024-07-10

Jan Kilström

Årsredovisning

för

Keolis Nordic AB

556622-5792

Räkenskapsåret

2023-01-01 - 2023-12-31

20240711129345

Styrelsen för Keolis Nordic AB får härmed avge årsredovisning för räkenskapsåret 2023-01-01 - 2023-12-31.

Förvaltningsberättelse

Information om verksamheten

Bolaget skall direkt eller indirekt bedriva trafikrörelse även som äga fast och lös egendom samt driva därmed förenlig verksamhet.

Företaget har sitt säte i Stockholm.

Väsentliga händelser under räkenskapsåret

Dotterbolaget Keolis Spår AB har under december 2023 fusionerats in i Keolis Nordic AB.

Väsentliga händelser efter räkenskapsårets slut

Keolis Nordic AB har efter räkenskapsårets utgång erhållit en förvarning om ett potentiellt krav från köparen av Keolis Norway AS gällande laddstationerna för elbussar.

Risker och osäkerhetsfaktorer

Keolis Nordic AB verkar som moderbolag och förvaltar ägandet i dotterbolag i form av aktier i dotterbolag som redovisas som finansiell tillgång. I de fall dotterbolag redovisar förluster finns risk för nedskrivningsbehov.

Resultat och ställning

2023 års resultat har ökat jämfört med föregående år vilket i all väsentlighet beror på att bolaget under räkenskapsåret har erhållit högre utdelning från dotterbolaget Keolis Sverige AB.

This file is sealed with a digital signature.
The seal is a guarantee for the authenticity of the document.

Ägarförhållanden

Keolis Nordic AB, 556622-5792, med säte i Stockholm äger 100% av aktierna i två bolag i Sverige och ett bolag i Norge. Keolis Nordic AB ingår i en koncern vars moderbolag är Keolis S.A.34 avenue Léonard de Vinci 92400 Courbevoie, Frankrike. Nedan redovisas en kort översikt av dotterbolagen:

Keolis Nordic AB äger 100% av aktierna i Keolis Sverige AB (KSE)

Flerårsöversikt (Tkr)	**2023**	**2022**	**2021**	**2020**	**2019**
Nettoomsättning	5 522	11 640	10 892	10 576	9 300
Rörelseresultat	16	-30	68	-95	-13
Resultat efter finansiella poster	305 929	240 115	419 563	-92	-17
Balansomslutning	423 210	423 053	501 282	555 568	555 798
Medelantal anställda	0	0	0	0	0

Förslag till vinstdisposition

Styrelsen föreslår att till förfogande stående vinstmedel (kronor):

ansamlad förlust	-2 839 055
årets vinst	303 117 503
	300 278 448
disponeras så att	
till ägarna Keolis SA utdelas	300 000 000
i ny räkning överföres	278 448
	300 278 448

Företagets resultat och ställning i övrigt framgår av efterföljande resultat- och balansräkning med noter.

20240711129346

Resultaträkning
Tkr

	Not	2023-01-01 -2023-12-31	2022-01-01 -2022-12-31
Nettoomsättning	4	5 524	11 640
		5 524	**11 640**
Rörelsens kostnader			
Handelsvaror		-5 492	-11 655
Övriga externa kostnader	5	-16	-15
		-5 508	**-11 670**
Rörelseresultat		**16**	**-30**
Resultat från finansiella poster			
Resultat från andelar i koncernföretag	6	298 000	250 626
Resultat från övriga värdepapper och fordringar som är anläggningstillgångar	7	964	2 145
Övriga ränteintäkter och liknande resultatposter		6 975	0
Räntekostnader och liknande resultatposter	8	-26	-12 626
		305 913	**240 145**
Resultat efter finansiella poster		**305 929**	**240 115**
Bokslutsdispositioner	9	-1 737	38
Resultat före skatt		**304 192**	**240 153**
Skatt på årets resultat		-1 074	0
Årets resultat		**303 118**	**240 153**

This file is sealed with a digital signature.
The seal is a guarantee for the authenticity of the document.

Balansräkning
Tkr

	Not	2023-12-31	2022-12-31
TILLGÅNGAR			
Anläggningstillgångar			
Finansiella anläggningstillgångar			
Andelar i koncernföretag	10, 11	285 034	411 534
		285 034	**411 534**
Summa anläggningstillgångar		**285 034**	**411 534**
Omsättningstillgångar			
Kortfristiga fordringar			
Fordringar hos koncernföretag	12	138 174	11 519
		138 176	**11 519**
Summa omsättningstillgångar		**138 176**	**11 519**
SUMMA TILLGÅNGAR		**423 210**	**423 053**
EGET KAPITAL OCH SKULDER			
Eget kapital	13, 14		
Bundet eget kapital			
Aktiekapital		100	100
Reservfond		20	20
		120	**120**
Fritt eget kapital			
Balanserad vinst eller förlust		-2 839	110 162
Årets resultat		303 118	240 153
		300 278	**350 315**
Summa eget kapital		**300 399**	**350 435**
Obeskattade reserver	15	1 737	0
Kortfristiga skulder			
Leverantörsskulder		0	12 618
Skulder till koncernföretag		120 000	60 000
Aktuella skatteskulder		1 074	0
Summa kortfristiga skulder		**121 074**	**72 618**
SUMMA EGET KAPITAL OCH SKULDER		**423 210**	**423 053**

20240711129347

Rapport över förändringar i eget kapital

Tkr

	Aktie-kapital	Bundna reserver	Fritt eget kapital	Summa eget kapital
Ingående eget kapital 2022-01-01	**100**	**20**	**425 162**	**425 282**
Årets resultat			240 153	240 153
Summa totalresultat			**240 153**	**240 153**
Utdelning			-315 000	-315 000
Utgående eget kapital 2022-12-31	**100**	**20**	**350 315**	**350 435**
Ingående eget kapital 2023-01-01	**100**	**20**	**350 315**	**350 435**
Årets resultat			303 118	303 118
Fusionsresultat			-3 154	-3 154
Utdelning			-350 000	-350 000
Utgående eget kapital 2023-12-31	**100**	**20**	**300 278**	**300 398**

This file is sealed with a digital signature.
The seal is a guarantee for the authenticity of the document.

Noter
Tkr

Not 1 Redovisnings- och värderingsprinciper

Allmänna upplysningar
Årsredovisningen är upprättad i enlighet med årsredovisningslagen och BFNAR 2012:1 Årsredovisning och koncernredovisning (K3).

Redovisningsprinciperna är oförändrade jämfört med föregående år.

Nedskrivning av finansiella anläggningstillgångar
Finansiella tillgångar utgörs av aktier och andelar i dotterbolag. Vid varje balansdag utvärderar företaget om det finns indikationer på att en eller flera finansiella anläggningstillgångar minskat i värde. För finansiella anläggningstillgångar beräknas nedskrivningen som skillnaden mellan tillgångens redovisade värde och det högsta av verkligt värde med avdrag för försäljningskostnader och nuvärdet av företagsledningens bästa uppskattning av de framtida kassaflödena tillgången förväntas ge. Aktieägartillskott som en ägare lämnar redovisas som en ökning av andelens redovisade värde. Aktieägartillskott som en ägare erhåller redovisas direkt i eget kapital.

Koncernredovisning
Keolis Nordic AB ingår i en koncern vars moderbolag är Keolis S.A, 20 rue Le Peletier 75320 Paris cedex 09, Frankrike. Moderbolaget Keolis S.A. upprättar koncernredovisning och med stöd av Årsredovisningslagen 7 kap. 2§ avger Keolis Nordic AB inte någon koncernredovisning.

Fordringar
Fordringar är redovisade till det belopp varmed de räknas inflyta.

Fordringar och skulder i utländsk valuta
Fordringar och skulder i utländsk valuta har omräknats till svenska kronor efter balansdagens kurs. Skillnaden mellan anskaffningsvärde och balansdagens värde har resultatförts.

Avsättningar
Avsättningar redovisas när företaget har en befintlit förpliktelse (legal eller informell) som en följd av en inträffad händelse, det är sannolikt att ett utflöde av resurser kommer att krävas för att reglera förpliktelsen och en tillförlitlig uppskattning av beloppet kan göras.

Aktier och andelar
Andelar i dotterföretag redovisas till anskaffningvärde. Utdelning från dotterföretag redovisas som intäkt när rätten att få utdelning bedöms som säker och kan beräknas på ett tillförlitligt sätt.

Not 2 Väsentliga händelser efter räkenskapsårets slut
Inga väsentliga händerlser har ägt rum efter räkenskapsårets utgång.

20240711129348

Not 3 Anställda och personalkostnader

Bolaget har inte haft några anställda och några löner har ej utbetalats.

Not 4 Uppgift om inköp och försäljning inom samma koncern

Av bolagets total intäkter utgör 100% (100%) koncernintern försäljning.
Av bolagets totala inköp under året utgör 0% (0%) koncerninterna inköp.

Not 5 Arvode till revisorer

Revisionsarvoden belastas Keolis Sverige AB

Not 6 Resultat från andelar i koncernföretag

	2023-01-01 -2023-12-31	2022-01-01 -2022-12-31
Erhållna utdelningar	298 000	412 000
Nedskrivningar	0	-161 373
	298 000	**250 627**

Not 7 Resultat från övriga värdepapper och fordringar som är anläggningstillgångar

	2023-01-01 -2023-12-31	2022-01-01 -2022-12-31
Resultat försäljning aktier i dotterbolag	964	2 145
	964	**2 145**

Not 8 Räntekostnader och liknande resultatposter

	2023-01-01 -2023-12-31	2022-01-01 -2022-12-31
Kursdifferenser	-19	-8
	-19	**-8**

Not 9 Bokslutsdispositioner

	2023-01-01 -2023-12-31	2022-01-01 -2022-12-31
Erhållit koncernbidrag från Keolis Sverige	0	38
Avsättning till periodiseringsfond	-1 737	
	-1 737	**38**

This file is sealed with a digital signature.
The seal is a guarantee for the authenticity of the document.

Not 10 Andelar i dotterföretag

	2023-12-31	2022-12-31
Ingående anskaffningsvärden	572 908	411 534
Inköp		161 374
Fusions Keolis Spår AB	-126 500	
Utgående ackumulerade anskaffningsvärden	**446 408**	**572 908**
Ingående nedskrivningar	-161 374	
Årets nedskrivningar	0	-161 374
Utgående ackumulerade nedskrivningar	**-161 374**	**-161 374**
Utgående redovisat värde	**285 034**	**411 534**

Not 11 Specifikation andelar i dotterföretag

Namn	Kapital-andel	Rösträtts-andel	Bokfört värde
Keolis Sverige AB	100%	100%	285 034
			285 034

	Org.nr	Säte	Eget kapital	Resultat
Keolis Sverige AB	556473-5057	Stockholm		
	556051-7897	Stockholm	506 543	358 151

Not 12 Fordringar hos koncernföretag

	2023-12-31	2022-12-31
Ingående anskaffningsvärden	11 519	89 748
Tillkommande fordringar	128 515	38
Avgående fordringar	-1 858	-78 268
Utgående ackumulerade anskaffningsvärden	**138 176**	**11 518**
Utgående redovisat värde	**138 176**	**11 518**

Av de totala fordringarna utgör tkr 89 624 (90 199) fordran i cashpool hos Keolis SA

Not 13 Antal aktier och kvotvärde

Keolis Nordic AB	Antal aktier	Kvot-värde
Antal A-Aktier	1 001	100
	1 001	

20240711129349

Not 14 Disposition av vinst eller förlust

	2023-12-31
Förslag till vinstdisposition	
Styrelsen föreslår att till förfogande stående vinstmedel:	
ansamlad förlust	-2 839
årets vinst	303 118
	300 278
disponeras så att	
till ägarna Keolis SA utdelas	300 000
i ny räkning överföres	278
	300 278

Not 15 Obeskattade reserver

	2023-12-31	2022-12-31
Periodiseringsfond	1 737	0
	1 737	**0**

Not 16 Eventualförpliktelser

	2023-12-31	2022-12-31
Eventualförpliktelser	0	0
	0	**0**

This file is sealed with a digital signature.
The seal is a guarantee for the authenticity of the document.

Not 17 Ställda säkerheter

	2023-12-31	2022-12-31
För skulder till kreditinstitut:		
	0	0
	0	**0**

Stockholm den dag som framgår av våra elektroniska underskrifter

Jan Kilström
Ordförande

Julien Wolff

Mikael Wågberg

Vår revisionsberättelse har lämnats den dag som framgår av min elektroniska underskrift

Öhrlings PricewaterhouseCoopers AB

Erik Bergh
Auktoriserad revisor

List of Signatures

20240711293344

Keolis Nordic AB Annual Report 2023 final.pdf

Name	Method	Signed at
Per Erik Berg	BANKID	2024-05-07 10:56 GMT+02
Mikael Sven Tore Wågberg	BANKID	2024-05-02 21:12 GMT+02
Julien Wolff	One-Time-Password	2024-05-02 16:32 GMT+02
JAN KILSTRÖM	BANKID	2024-05-02 15:21 GMT+02

This file is sealed with a digital signature. The seal is a guarantee for the authenticity of the document.

External reference: 8A8556A579D149DF91AD48F7FD58BD1E

20240711129350

Revisionsberättelse

Till bolagsstämman i Keolis Nordic AB, org.nr 556622-5792

Rapport om årsredovisningen

Uttalanden

Vi har utfört en revision av årsredovisningen för Keolis Nordic AB för år 2023.

Enligt vår uppfattning har årsredovisningen upprättats i enlighet med årsredovisningslagen och ger en i alla väsentliga avseenden rättvisande bild av Keolis Nordic ABs finansiella ställning per den 31 december 2023 och av dess finansiella resultat för året enligt årsredovisningslagen. Förvaltningsberättelsen är förenlig med årsredovisningens övriga delar.

Vi tillstyrker därför att bolagsstämman fastställer resultaträkningen och balansräkningen för Keolis Nordic AB.

Grund för uttalanden

Vi har utfört revisionen enligt International Standards on Auditing (ISA) och god revisionssed i Sverige. Vårt ansvar enligt dessa standarder beskrivs närmare i avsnittet Revisorns ansvar. Vi är oberoende i förhållande till Keolis Nordic AB enligt god revisorssed i Sverige och har i övrigt fullgjort vårt yrkesetiska ansvar enligt dessa krav.

Vi anser att de revisionsbevis vi har inhämtat är tillräckliga och ändamålsenliga som grund för våra uttalanden.

Styrelsens ansvar

Det är styrelsen som har ansvaret för att årsredovisningen upprättas och att den ger en rättvisande bild enligt årsredovisningslagen. Styrelsen ansvarar även för den interna kontroll som de bedömer är nödvändig för att upprätta en årsredovisning som inte innehåller några väsentliga felaktigheter, vare sig dessa beror på oegentligheter eller misstag.

Vid upprättandet av årsredovisningen ansvarar styrelsen för bedömningen av bolagets förmåga att fortsätta verksamheten. De upplyser, när så är tillämpligt, om förhållanden som kan påverka förmågan att fortsätta verksamheten och att använda antagandet om fortsatt drift. Antagandet om fortsatt drift tillämpas dock inte om styrelsen avser att likvidera bolaget, upphöra med verksamheten eller inte har något realistiskt alternativ till att göra något av detta.

Revisorns ansvar

Våra mål är att uppnå en rimlig grad av säkerhet om huruvida årsredovisningen som helhet inte innehåller några väsentliga felaktigheter, vare sig dessa beror på oegentligheter eller misstag, och att lämna en revisionsberättelse som innehåller våra uttalanden. Rimlig säkerhet är en hög grad av säkerhet, men är ingen garanti för att en revision som utförs enligt ISA och god revisionssed i Sverige alltid kommer att upptäcka en väsentlig felaktighet om en sådan finns. Felaktigheter kan uppstå på grund av oegentligheter eller misstag och anses vara väsentliga om de enskilt eller tillsammans rimligen kan förväntas påverka de ekonomiska beslut som användare fattar med grund i årsredovisningen.

En ytterligare beskrivning av vårt ansvar för revisionen av årsredovisningen finns på Revisorsinspektionens webbplats: www.revisorsinspektionen.se/revisornsansvar. Denna beskrivning är en del av revisionsberättelsen.

Rapport om andra krav enligt lagar och andra författningar

Uttalanden

Utöver vår revision av årsredovisningen har vi även utfört en revision av styrelsens förvaltning för Keolis Nordic AB för år 2023 samt av förslaget till dispositioner beträffande bolagets vinst eller förlust.

Vi tillstyrker att bolagsstämman disponerar vinsten enligt förslaget i förvaltningsberättelsen och beviljar styrelsens ledamöter ansvarsfrihet för räkenskapsåret.

Signerat 2024-05-07 08:59:35 UTC Oneflow ID 739l449 Sida 1 / 3

Grund för uttalanden

Vi har utfört revisionen enligt god revisionssed i Sverige. Vårt ansvar enligt denna beskrivs närmare i avsnittet Revisorns ansvar. Vi är oberoende i förhållande till Keolis Nordic AB enligt god revisorssed i Sverige och har i övrigt fullgjort vårt yrkesetiska ansvar enligt dessa krav.

Vi anser att de revisionsbevis vi har inhämtat är tillräckliga och ändamålsenliga som grund för våra uttalanden.

Styrelsens ansvar

Det är styrelsen som har ansvaret för förslaget till dispositioner beträffande bolagets vinst eller förlust. Vid förslag till utdelning innefattar detta bland annat en bedömning av om utdelningen är försvarlig med hänsyn till de krav som bolagets verksamhetsart, omfattning och risker ställer på storleken av bolagets egna kapital, konsolideringsbehov, likviditet och ställning i övrigt.

Styrelsen ansvarar för bolagets organisation och förvaltningen av bolagets angelägenheter. Detta innefattar bland annat att fortlöpande bedöma bolagets ekonomiska situation, och att tillse att bolagets organisation är utformad så att bokföringen, medelsförvaltningen och bolagets ekonomiska angelägenheter i övrigt kontrolleras på ett betryggande sätt.

Revisorns ansvar

Vårt mål beträffande revisionen av förvaltningen, och därmed vårt uttalande om ansvarsfrihet, är att inhämta revisionsbevis för att med en rimlig grad av säkerhet kunna bedöma om någon styrelseledamot i något väsentligt avseende:

- företagit någon åtgärd eller gjort sig skyldig till någon försummelse som kan föranleda ersättningsskyldighet mot bolaget, eller
- på något annat sätt handlat i strid med aktiebolagslagen, årsredovisningslagen eller bolagsordningen.

Vårt mål beträffande revisionen av förslaget till dispositioner av bolagets vinst eller förlust, och därmed vårt uttalande om detta, är att med rimlig grad av säkerhet bedöma om förslaget är förenligt med aktiebolagslagen.

Rimlig säkerhet är en hög grad av säkerhet, men ingen garanti för att en revision som utförs enligt god revisionssed i Sverige alltid kommer att upptäcka åtgärder eller försummelser som kan föranleda ersättningsskyldighet mot bolaget, eller att ett förslag till dispositioner av bolagets vinst eller förlust inte är förenligt med aktiebolagslagen.

En ytterligare beskrivning av vårt ansvar för revisionen av förvaltningen finns på Revisorsinspektionens webbplats: www.revisorsinspektionen.se/revisornsansvar. Denna beskrivning är en del av revisionsberättelsen.

Stockholm den dag som framgår av vår elektroniska signatur

Öhrlings PricewaterhouseCoopers AB

Erik Bergh
Auktoriserad revisor

Deltagare

ÖHRLINGS PRICEWATERHOUSECOOPERS AB 556029-6740 Sverige

Signerat med Svenskt BankID — *2024-05-07 08:59:35 UTC*

Namn returnerat från Svenskt BankID: Per Erik Berg — Datum

Erik Bergh
Auktoriserad revisor

Leveranskanal: E-post

20240711129351

DocuSign Envelope ID: 9FA553C3-1373-4D5F-91D9-61345B40E0AA

Groupe Keolis SAS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice le 31 décembre 2023)

DocuSign Envelope ID: 9FA553C3-1373-4D5F-91D9-61345B40E0AA

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

ERNST & YOUNG Audit
Tour First -TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

Aux Associés
Groupe Keolis SAS
34 avenue Léonard de Vinci
92400 Courbevoie

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Groupe Keolis SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

DocuSign Envelope ID: 9FA553C3-1373-4D5F-91D9-61345B40E0AA

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Estimations comptables

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 1.097,8 millions d'euros, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans les notes 2.3, 2.4.5, 2.4.10 et 5.1 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et avons vérifié que les annexes aux comptes consolidés donnent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion la Présidente du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Présidente du Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

DocuSign Envelope ID: 9FA553C3-1373-4D5F-91D9-61345B40E0AA

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 mars 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit		ERNST & YOUNG Audit	
A. Wattel	Arnaud Bigot	Marie Le Treut	Jérôme Guirauden
Amélie Wattel	Arnaud Bigot	Marie Le Treut	Jérôme Guirauden

GROUPE KEOLIS S.A.S.

Etats financiers consolidés

31 décembre 2023

Table des matières

A. Etats financiers consolidés 3

1. Compte de Résultat 3
2. Etat du résultat Global 4
3. Etat de la situation financière 5
4. Tableau de variation des capitaux propres 6
5. Tableau des flux de trésorerie 7

B. Notes annexes aux états financiers consolidés 8

1. Informations générales 8
2. Principales méthodes comptables 8
   - *2.1. Référentiel comptable 8*
   - *2.2. Evolution en matière de principes comptables 9*
   - *2.3. Recours à des appréciations du Management dans l'application des normes comptables Groupe 10*
   - *2.4. Principes comptables 11*
3. Faits marquants de l'exercice 2023 31
4. Notes relatives au compte de résultat consolidé 33
   - *4.1. Achats consommés et charges externes 33*
   - *4.2. Charges de personnel 33*
   - *4.3. Résultat opérationnel 34*
   - *4.4. Calcul de l'EBITDA 35*
   - *4.5. Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence 35*
   - *4.6. Résultat financier 35*
   - *4.7. Impôt 36*
5. Notes relatives à l'état de la situation financière consolidée 38
   - *5.1. Goodwill 38*
   - *5.2. Autres immobilisations incorporelles 40*
   - *5.3. Immobilisations corporelles 40*
   - *5.4. Droits d'utilisation 41*
   - *5.5. Titres mis en équivalence 42*
   - *5.6. Actifs financiers courants et non courants 43*
   - *5.7. Stocks 43*
   - *5.8. Créances d'exploitation et diverses 44*
   - *5.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie 44*
   - *5.10 Capitaux propres 45*
   - *5.11. Emprunts et dettes financières 45*
   - *5.12. Actifs et passifs par catégorie 48*
   - *5.13. Gestion des risques et instruments financiers dérivés 49*
   - *5.14. Provisions 58*
   - *5.15. Dettes d'exploitation et diverses 64*
6. Engagements hors état de la situation financière et obligations contractuelles 65
7. Litiges et passifs éventuels 65
8. Transactions avec les parties liées 67
   - *8.1. Transactions avec la SNCF 67*
   - *8.2. Transactions avec les coentreprises et entreprises associées 67*
   - *8.3. Rémunération des dirigeants clés du Groupe 67*
9. Evénements postérieurs à la clôture 68
10. Périmètre de consolidation 69
    - *10.1. Filiales 69*
    - *10.2 Co-entreprises et entreprises associées 77*

DocuSign Envelope ID: 9FA553C3-1373-4D5F-91D9-61345B40E0AA

A. Etats financiers consolidés

1. Compte de Résultat

(en millions d'euros)	Note	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires		**6 983,6**	**6 714,5**
Autres produits liés à l'activité		24,2	39,3
Produits des activités ordinaires		**7 007,8**	**6 753,8**
Sous-traitance		(254,1)	(238,1)
Achats consommés et charges externes	4.1	(2 120,6)	(1 961,3)
Impôts et taxes		(34,1)	(34,2)
Charges de personnel, intéressement, participation	4.2	(4 008,1)	(3 861,3)
Autres produits opérationnels		8,7	5,1
Autres charges opérationnelles		(25,9)	(17,9)
Dotations nettes aux provisions sur actifs courants		(0,9)	0,6
Dotations nettes aux amortissements et autres provisions		(419,4)	(444,8)
Résultat de cession sur immobilisations récurrent		(0,2)	(5,2)
Quote-part de reprise de subvention		10,8	11,9
Résultat opérationnel récurrent		**163,9**	**208,6**
Autres produits non récurrents	4.3	26,1	21,4
Autres charges non récurrentes	4.3	(52,0)	(55,0)
Dotation aux amortissements des droits contractuels et autres	4.3	(24,8)	(24,2)
Résultat de cession des immos non récurrent		(2,1)	1,2
Résultat opérationnel avant participations mises en équivalence	4.3	**111,1**	**152,0**
Quote-part du résultat des entreprises associées	4.5	18,4	16,2
Résultat opérationnel après participations mises en équivalence		**129,5**	**168,2**
Coût endettement financier net	4.6	(30,2)	(17,4)
Autres produits financiers	4.6	18,9	13,1
Autres charges financières	4.6	(56,4)	(54,7)
Résultat financier		**(67,7)**	**(59,0)**
Résultat net avant impôt		**61,8**	**109,1**
Charges d'impôts	4.7	(29,3)	(44,8)
Résultat net de l'exercice		**32,5**	**64,4**
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Résultat net consolidé		**32,5**	**64,4**
Part du résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(22,4)	(16,3)
Résultat net (part du groupe)		**10,1**	**48,0**

2. Etat du résultat Global

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net	**32,5**	**64,3**
Gains (pertes) actuariels liés aux régimes de retraites à prestations définies	(6,5)	11,9
Gains (pertes) latents liés à réévaluation à la juste valeur des titres de participation non consolidés	0,0	(1,3)
Impôts sur écarts actuariels des régimes à prestations définies	1,5	(3,1)
Quote-part dans les autres éléments du résultat global non recyclables des entreprises mises en équivalence	(0,0)	(0,0)
Eléments non recyclables en résultat	**(5,0)**	**7,6**
Ecarts de conversion et autres	3,3	(21,7)
Impôts sur variation des écarts de conversion	0,1	0,6
Gains (pertes) latents	(33,1)	44,1
instruments de couverture	*(33,1)*	*44,1*
variation de juste valeur des actifs	*0,0*	*0,0*
Impôts sur les éléments recyclables	8,0	(10,9)
Quote-part dans les autres éléments du résultat global recyclables des entreprises mises en équivalence	0,8	(1,2)
Eléments recyclables en résultat	**(20,9)**	**10,9**
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	**(26,0)**	**18,4**
Résultat global	**6,5**	**82,7**
Dont part du Groupe	(13,3)	64,8
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	19,8	17,9

3. Etat de la situation financière

Actif

(en millions d'euros)	Note	31/12/2023	31/12/2022
Ecarts d'acquisition	5.1	1 097,8	1 097,4
Autres immobilisations incorporelles	5.2	535,4	569,1
Droits d'utilisation	5.4	1 077,5	1 035,7
Immobilisations corporelles	5.3	749,2	776,7
Titres mis en équivalence	5.5	55,5	69,6
Actifs financiers non courants	5.6	227,7	211,4
Impôts différés actifs	4.6	64,4	58,8
Actifs non courants		**3 807,5**	**3 818,7**
Stocks et encours	5.7	198,0	190,8
Créances d'exploitation	5.8	814,0	713,8
Créances diverses	5.8	560,3	600,6
Actifs financiers courants	5.6	39,7	65,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9	510,3	475,6
Actifs courants		**2 122,3**	**2 046,2**
TOTAL ACTIF		**5 929,8**	**5 864,9**

Passif

(en millions d'euros)	Note	31/12/2023	31/12/2022
Capital social	5.10	237,9	237,9
Réserves et primes	5.10	202,0	205,1
Résultat net part du groupe	5.10	10,1	48,0
Capitaux propres part du groupe		**449,9**	**491,0**
Réserves attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		83,1	64,8
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		22,4	16,3
Capitaux propres		**555,5**	**572,1**
Provisions pour risques et charges non courantes	5.14	134,2	135,6
Obligations locatives - non courant	5.4	873,9	827,2
Dettes financières non courantes	5.11	1 247,9	1 287,9
Impôts différés passifs	4.6	130,2	149,4
Passifs non courants		**2 386,2**	**2 400,0**
Provisions pour risques et charges courantes	5.14	65,2	63,1
Obligations locatives - courant	5.4	208,6	209,2
Dettes financières courantes	5.11	93,6	140,6
Trésorerie passive	5.9	199,7	168,8
Dettes d'exploitation et autres dettes	5.15	2 421,0	2 310,9
Passifs courants		**2 988,0**	**2 892,7**
TOTAL PASSIF		**5 929,8**	**5 864,9**

4. Tableau de variation des capitaux propres

	CAPITAL	RESERVES ET AUTRES					
	Capital social	Réserves	Eléments recyclables en résultat		Autres gains (pertes) latents, nets, non recyclables en résultat	Sous-total	Capitaux propres
			Ecarts de conversion	Autres gains (pertes) latents, nets			
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2021	**237,9**	**334,4**	**(55,5)**	**4,0**	**17,9**	**300,8**	**538,6**
Attribuable aux actionnaires de Groupe Keolis SAS	**237,9**	238,1	(58,4)	4,0	18,9	202,7	**440,4**
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	96,3	2,8	-	(0,9)	98,2	**98,2**
Dividendes versés aux actionnaires de Groupe Keolis SAS	-	(10,0)	-	-	-	(10,0)	**(10,0)**
Impact baisse taux d'impôt France		-	-	-	(0,2)	(0,2)	**(0,2)**
Impact IFRIC sur la capitalisation des coûts de configuration des logiciels en SaaS		(3,0)	-	-	-	(3,0)	**(3,0)**
Autres variations		(1,9)	-	0,0	0,9	(1,0)	**(1,0)**
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE Groupe Keolis SAS (A)	-	**(14,9)**	-	**0,0**	**0,7**	**(14,2)**	**(14,3)**
Dividendes distribués aux actionnaires minoritaires des filiales	-	(18,3)	-	-	-	(18,3)	**(18,3)**
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-	(0,2)	-	-	-	(0,2)	**(0,2)**
Augmentation de capital souscrite par les actionnaires minoritaires		(16,7)	-	-	-	(16,7)	**(16,7)**
Autres variations		0,2	-	(0,0)	0,0	0,2	**0,2**
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)	-	**(35,0)**	-	**(0,0)**	**0,0**	**(35,0)**	**(35,0)**
Résultat net	-	64,3	-	-	-	64,3	**64,3**
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(22,3)	33,2	7,6	18,4	**18,4**
RESULTAT GLOBAL (C)	-	**64,3**	**(22,3)**	**33,2**	**7,6**	**82,7**	**82,7**
VARIATIONS DE LA PERIODE (A+B+C)	-	**14,3**	**(22,3)**	**33,2**	**8,3**	**33,5**	**33,5**
Attribuables aux actionnaires de Groupe Keolis SAS	-	33,1	(23,9)	33,2	8,3	50,6	**50,6**
Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales	-	(18,7)	1,6	(0,0)	0,0	(17,0)	**(17,0)**
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2022	**237,9**	**348,8**	**(77,9)**	**37,2**	**26,3**	**334,3**	**572,1**
Attribuable aux actionnaires de Groupe Keolis SAS	**237,9**	271,2	(82,3)	37,2	27,2	253,3	**491,0**
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	77,6	4,4	(0,0)	(0,9)	81,0	**81,0**
Dividendes versés aux actionnaires de Groupe Keolis SAS	-	(24,9)	-	-	-	(24,9)	**(24,9)**
Impact cession de 49% de Transkeo	-	(2,9)	-	-	-	(2,9)	**(2,9)**
Autres variations	-	(2,0)	(0,0)	-	2,0	0,0	**0,0**
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE Groupe Keolis SAS (A)	-	**(29,8)**	**(0,0)**	-	**2,0**	**(27,8)**	**(27,8)**
Dividendes distribués aux actionnaires minoritaires des filiales	-	(6,3)	-	-	-	(6,3)	**(6,3)**
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-	0,9	-	-	-	0,9	**0,9**
Augmentation / Remboursement de capital souscrite par les actionnaires minoritaire	-	(3,3)	-	-	-	(3,3)	**(3,3)**
Impact cession de 49% de Transkeo	-	2,9	-	-	-	2,9	**2,9**
Abandon de compte courant Keolis Amey	-	10,5	-	-	-	10,5	**10,5**
Autres variations	-	(0,0)	0,0	-	(0,0)	(0,0)	**(0,0)**
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)	-	**4,7**	**0,0**	-	**(0,0)**	**4,7**	**4,7**
Résultat net	-	32,5	-	-	-	32,5	**32,5**
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	4,2	(25,2)	(5,0)	(26,0)	**(26,0)**
RESULTAT GLOBAL (C)	-	**32,5**	**4,2**	**(25,2)**	**(5,0)**	**6,5**	**6,5**
VARIATIONS DE LA PERIODE (A+B+C)	-	**7,4**	**4,2**	**(25,2)**	**(3,0)**	**(16,6)**	**(16,6)**
Attribuables aux actionnaires de Groupe Keolis SAS	-	(19,7)	6,9	(25,2)	(3,0)	(41,0)	**(41,0)**
Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales	-	27,1	(2,7)	-	(0,0)	24,4	**24,4**
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2023	**237,9**	**356,2**	**(73,7)**	**12,0**	**23,2**	**317,8**	**555,5**
Attribuable aux actionnaires de Groupe Keolis SAS	**237,9**	251,5	(75,4)	12,0	24,1	212,3	**449,9**
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	104,7	1,7	(0,0)	(0,9)	105,6	**105,6**

5. Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Note	31/12/2023	31/12/2022
Résultat opérationnel avant participations mises en équivalence		**111,1**	**151,9**
Eléments non décaissables		436,6	462,6
EBITDA	4.3	**547,7**	**614,5**
Elimination de provisions sur actifs circulants		0,9	(0,6)
Variation du BFR		73,5	(107,1)
Impôts payés		(45,9)	(31,2)
A) Excédent Brut d'Exploitation		**576,2**	**475,6**
Investissements industriels		(203,4)	(182,7)
Cessions des immobilisations corporelles et incorporelles (prix de vente)		44,0	51,6
Subventions d'investissements reçues		30,4	25,8
Variations des actifs financiers de concession (IFRIC 12)		4,0	10,1
Investissements financiers		(4,1)	(13,8)
Cessions d'actifs financiers		2,3	(1,9)
Trésorerie sur variations de périmètre*		(27,3)	(9,2)
B) Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement		**(154,2)**	**(120,0)**
Disponible après investissement		**422,1**	**355,7**
Dividendes versés		(30,9)	(27,7)
Dividendes reçus		27,0	8,9
Variation des capitaux propres (Autres transactions avec les actionnaires)		(3,2)	(16,6)
Nouveaux emprunts	5.11	333,8	675,0
Remboursements d'emprunts	5.11	(448,2)	(662,7)
Intérêts reçus		7,6	1,9
Intérêts versés		(36,1)	(18,7)
Variation des autres dettes financières	5.11	(0,1)	0,0
Remboursement des obligations locatives	5.4	(232,8)	(247,6)
Intérêts financiers nets versés sur obligations locatives	5.4	(27,5)	(23,3)
Autres		(7,5)	(6,1)
C) Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		**(418,0)**	**(316,8)**
D) Incidence des variations des cours de devises		**(0,2)**	**(12,2)**
Variation de trésorerie nette (A+B+C+D)		**3,9**	**26,6**
Trésorerie d'ouverture	5.9	306,8	280,1
Trésorerie de clôture	5.9	310,7	306,8
Variation de trésorerie nette		**3,9**	**26,6**

**La trésorerie sur variation de périmètre en 2023 est principalement liée à la libération de capital Keolis Deutschland pour 28M€ suite à la cession de la filiale allemande en 2021.*

DocuSign Envelope ID: 9FA553C3-1373-4D5F-91D9-61345B40E0AA

B. Notes annexes aux états financiers consolidés

1. Informations générales

La société GROUPE KEOLIS S.A.S. et ses filiales (« le Groupe ») développent des offres de mobilité sur-mesure, adaptées à chaque problématique locale : métro automatique, tramway, train, bus, cars, navettes fluviales et maritimes, vélo en libre-service, etc. Le Groupe Keolis exporte son savoir-faire en matière de multimodalité dans 13 pays du monde. Il est également n°2 du stationnement en France grâce à sa filiale EFFIA, n°1 du transport par ambulances en France, grâce à sa filiale Keolis Santé et propose des solutions et services de mobilité via sa filiale Kisio.

La société GROUPE KEOLIS S.A.S., société tête du Groupe, est une société par actions simplifiée enregistrée et domiciliée en France, dont le siège social est situé au 34 Avenue Léonard de Vinci 92400 Courbevoie.

Les états financiers consolidés de GROUPE KEOLIS S.A.S. clos au 31 décembre 2023 sont arrêtés par le Directoire du 12 février 2024 et présentés au Conseil de Surveillance du 21 février 2024.

Les comptes du Groupe sont intégrés globalement dans ceux du Groupe SNCF.

Les états financiers consolidés sont établis en euro (€), monnaie fonctionnelle du Groupe, et, sauf indication contraire, présentés en millions d'euros (M€). Le Groupe ayant choisi de ne pas gérer les arrondis, des écarts minimes peuvent apparaître de ce fait.

2. Principales méthodes comptables

2.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du Groupe au titre du 31 décembre 2023 sont établis conformément au référentiel IFRS (normes et interprétations) publié par l'IASB telles qu'adoptées par l'Union européenne, et d'application obligatoire au 1er janvier 2023. Celles-ci sont disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/commission/index_fr

En l'absence d'instruments d'emprunt ou de capitaux propres négociés sur un marché réglementé, le Groupe a choisi de ne publier ni les informations relatives au résultat par action (IAS 33), ni les informations relatives aux secteurs opérationnels (IFRS 8).

2.2. Evolution en matière de principes comptables

2.2.1. Application de normes, amendements de normes et d'interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2023

Norme ou interprétation	*Description résumée*	*Impacts*
Amendement IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « comptabilisation et évaluation dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence » - phase 2	Publication par l'IASB : 27 août 2020 Homologation par l'UE : Règlement (UE) 2021/25 du 13 janvier 2021. La phase 2 des amendements concerne le traitement comptable des impacts consécutifs à la mise à jour des contrats, suite à la réforme des taux interbancaires offerts ainsi que les informations spécifiques à publier sur ces impacts possibles jusqu'en 2023, année de fin de publication du LIBOR USD	Néant
Amendement à la norme IAS 12 « Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction »	Publication par l'IASB : 7 mai 2021 Homologation par l'UE : règlement (UE) 2022-1392 du 11 août 2022. L'IASB a publié un amendement à la norme IAS 12 "Impôt sur le résultat » qui précise les modalités de reconnaissance de façon distincte des impôts différés actif et passif résultant d'une transaction unique, contrat de location ou obligation de démantèlement.	Les opérations dans le périmètre de l'amendement se limitent aux locations qui seules génèrent des impôts différés. L'amendement est toutefois sans effet car le groupe reconnaît systématiquement les effets de variation des impôts différés actifs et passifs sur les locations en résultat, et par ailleurs, remplit les critères de compensation lui permettant de reconnaitre un impôt différé net.
Amendement à la norme IAS 12 « Régime d'imposition minimale mondiale »	Publication par l'IASB :25 mai 2023 Homologation par l'UE : 8 novembre 2023 La directive UE 2022-2523 du 14/12/2022 met en place un régime d'imposition minimale mondiale, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024. L'amendement IAS 12 indique qu'il ne sera temporairement pas reconnu d'impôt différé lié à cet impôt complémentaire.	Le groupe adapte son système d'information en vue de justifier sa position vis-à-vis du régime d'imposition minimal. Compte-tenu de la répartition géographique de ses activités il n'est pas attendu d'impact matériel lié à l'entrée en vigueur de ce nouveau régime d'imposition.

2.2.2. Autres informations relatives aux effets sur les comptes consolidés annuels ouverts à compter du 1er janvier 2023 des positions normatives retenues par le Groupe

Réforme des retraites :

La réforme des retraites a été promulguée le 14 avril 2023.

En application d'IAS 19, elle est considérée comme une modification de régime (et non comme une révision des hypothèses actuarielles), dont les conséquences doivent être comptabilisées immédiatement en résultat au cours du premier semestre 2023.

Les principaux impacts sur les indemnités retraite sont les suivants :

- Lorsque l'ancienneté prise en compte pour le calcul de ces indemnités est plafonnée (par exemple, les 20 dernières années de carrière), le report de l'âge légal conduit à retarder le début de la période d'acquisition des droits et se traduit par une réduction des passifs comptabilisés à la date de la réforme, entraînant un gain au compte de résultat.
- En l'absence de plafonnement de l'ancienneté prise en compte pour le calcul des indemnités, l'impact de la réforme sur les salariés du Groupe (hors contrats urbains) est limité, résultant de l'augmentation des droits estimés au départ en retraite avec l'ancienneté et de l'augmentation des salaires en fin de carrière, effets compensés par une durée d'actualisation plus importante, avec un impact net, à la hausse ou à la baisse, potentiellement marginal.
- Toutefois, concernant les salariés des filiales opérant des contrats de transports urbains, dont la provision pour retraite est calculée sur la base des indemnités à verser aux personnes atteignant l'âge légal de départ à la retraite à l'horizon de la fin du contrat de transport en cours, le report de l'âge de départ à la retraite de 62 à 64 ans a eu un impact significatif sur le montant de l'indemnité à verser sur la durée des contrats.

On rappelle que certaines catégories de salariés ne sont pas concernées par la réforme (notamment les générations nées après 1973 et entrées tard sur le marché du travail). Ainsi le report de l'âge légal de la retraite peut ne pas avoir de conséquence lorsque les hypothèses de départ à la retraite prenaient d'ores et déjà en compte une date de départ égale ou postérieure à 64 ans et une durée de cotisation de 43 ans.

Les impacts de la réforme sur les comptes présentés est une diminution de l'ordre de 8,8 M€ de la provision sur les indemnités de départ à la retraite, et une augmentation de l'ordre de 0,2M€ de la provision sur les médailles du travail.

2.2.3. Normes, amendements de normes et interprétations sans application par anticipation

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de normes et interprétations d'applications obligatoires à compter d'un exercice postérieur au 31 décembre 2023 qu'elles soient ou non adoptées par la Commission Européenne.

2.3. Recours à des appréciations du Management dans l'application des normes comptables Groupe

Pour établir les comptes du Groupe, conformément à la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses, reposant notamment sur des plans d'actions en cours sur certaines opérations, qui affectent les montants figurant dans les états financiers. La direction est amenée à réviser ces estimations en cas de changement dans les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations. La direction est également amenée à exercer son jugement dans le cadre de l'application des méthodes comptables. En conséquence, les estimations futures pourraient évoluer par rapport à celles retenues au 31 décembre 2023.

Les estimations et hypothèses concernent principalement les durées des relations contractuelles, les tests de dépréciation des actifs, les impôts différés actifs, les instruments financiers, les provisions, notamment les provisions pour retraites, les litiges, les pertes sur contrats déficitaires et la reconnaissance des produits à recevoir et des pénalités à supporter dans le cadre des relations contractuelles.

Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- Présentent une image fidèle de la situation financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- Traduisent la réalité économique des opérations

Informations liées au changement climatique

Le changement climatique constitue un risque pour l'activité de transport, par nature confrontée aux aléas météorologiques tels que les épisodes de très forte température, tempêtes, orages violents provoquant chutes d'arbres, inondations, éboulements et glissements de terrain.
Les impacts financiers seront notamment liés à l'augmentation des coûts de maintenance et des pertes d'exploitation liés à une détérioration du service rendu. En effet le matériel roulant et les infrastructures sont détériorés sous l'effet des températures élevées et les événements météorologiques hors normes peuvent entraîner des coupures de lignes.

2.4. Principes comptables

2.4.1. Méthode générale d'évaluation

Les actifs et passifs compris dans les états financiers consolidés du Groupe sont évalués et comptabilisés selon différentes conventions d'évaluation autorisées par le référentiel IFRS correspondant principalement au coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers détenus à des fins de transaction ou classés comme disponibles à la vente, qui sont évalués à leur juste valeur.

2.4.2. Méthodes de consolidation

Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé. Les produits et charges des sociétés sont intégrés dans le résultat du Groupe à compter de la date de prise de contrôle et jusqu'à la date de perte de contrôle.

Filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale

Les filiales sont toutes les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, le contrôle. Les états financiers consolidés du Groupe incluent les actifs, les passifs, et les produits et charges de ces sociétés.

Ce contrôle existe dès lors que Groupe Keolis SAS a le pouvoir sur l'entité, l'exposition ou les droits à des rendements variables, et la capacité à influer sur ces rendements. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les règles de gouvernance établies et les droits détenus par les autres actionnaires afin de s'assurer de leur caractère purement protectif. L'analyse des droits de vote potentiels immédiatement exerçables ou convertibles, y compris ceux détenus par une autre entité, est également effectuée pour déterminer ceux conférant des droits substantifs pertinents dans l'analyse du pouvoir, conformément à la norme IFRS 10 « Etats Financiers Consolidés ».

Entreprises associées et coentreprises mises en équivalence

Les entités associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans toutefois exercer un contrôle sont des entreprises associées. Cette influence notable est présumée à partir de 20% des droits de vote.

Selon la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées ou coentreprises sont inscrites au bilan consolidé à leur coût d'acquisition. La part du Groupe dans le résultat des entreprises associées ou coentreprises est reconnue dans le compte de résultat alors que

sa part dans les mouvements de réserves postérieurs à l'acquisition est reconnue en réserves. Les mouvements postérieurs à l'acquisition sont portés en ajustement de la valeur de l'investissement. La quote-part du Groupe dans les pertes enregistrées par une entreprise associée ou une coentreprise est constatée dans la limite de la valeur comptable de la participation ainsi que toute quote-part à long terme éventuelle. Les pertes supplémentaires ne font pas l'objet d'une provision sauf si le Groupe a une obligation légale ou implicite de soutien envers cette entreprise associée ou coentreprise.

Participations ne donnant pas le contrôle
Une participation ne donnant pas le contrôle est la part d'intérêt, dans une filiale, qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à la société mère. Les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées à la juste valeur à la date de prise de contrôle.

Clôtures décalées
Pour les sociétés dont la clôture n'est pas au 31 décembre, des états financiers intermédiaires à cette même date sont établis.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés
Les opérations entre entreprises consolidées qui ont une incidence sur leur bilan ou leur compte de résultat sont éliminées. La norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » s'applique aux différences temporaires résultant de l'élimination des profits et des pertes sur transactions intragroupe.

2.4.3. Conversion des opérations et des états financiers des sociétés étrangères

Conversion des états financiers des sociétés étrangères
Les comptes des sociétés consolidées étrangères, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro qui est la monnaie de présentation, sont convertis comme suit :

- les actifs et passifs sont convertis aux derniers cours officiels de change en vigueur à la date de clôture ;
- les produits et charges sont convertis au cours moyen de la période, sauf fluctuations importantes des cours de change ;
- les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur reconnus lors de l'acquisition d'entreprises dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et passifs de ces entreprises : ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle propre de ces entreprises et convertis au cours de clôture de chaque période ;
- les écarts résultant de ces conversions sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés au poste « réserves de conversion ».

Conversion des opérations en devises
Les sociétés du Groupe ont pour monnaie fonctionnelle leur monnaie locale. Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par les filiales dans leur monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros aux derniers cours officiels de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change correspondantes sont enregistrées en résultat financier.

2.4.4. Regroupement d'entreprises

Le regroupement d'entreprises s'entend dès l'obtention du contrôle. A la prise de contrôle, l'acquéreur comptabilise à la juste valeur les actifs acquis et passifs assumés de l'entreprise acquise et évalue le goodwill ou le profit en résultant.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont reconnues sur option pour chaque regroupement :

- soit à leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs acquis (méthode dite du goodwill partiel) ;
- soit à la juste valeur de la participation (méthode dite du goodwill complet).

Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Dans le cas d'une prise de contrôle par étapes, la participation antérieurement détenue avant prise de contrôle est réévaluée à sa juste valeur à la date de prise de contrôle et tout profit ou perte en résultant est comptabilisé au résultat opérationnel après les résultats de cession d'actifs.

Les engagements liés à des clauses de compléments de prix sont évalués à leur juste valeur dès la date d'acquisition.

Les ajustements de compléments de prix en trésorerie au cours du délai d'affectation de douze mois à la date d'acquisition doivent être analysés afin de déterminer :

- si l'ajustement est lié à de nouveaux éléments intervenus depuis la prise de contrôle : contrepartie en résultat ;
- si l'ajustement résulte de nouvelles informations collectées permettant d'affiner l'évaluation à la date de prise de contrôle : contrepartie en goodwill.

La variation ultérieure de la dette correspondant au complément de prix au-delà du délai d'affectation est comptabilisée en résultat.

Au-delà de la prise de contrôle, les acquisitions/cessions sans perte de contrôle sont traitées comme des transactions entre actionnaires et donc comptabilisées directement par capitaux propres.

2.4.5. Goodwill

Le Goodwill (écart d'acquisition positif) représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part acquise par le Groupe dans la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés de l'entité acquise à la date d'acquisition.

Le Goodwill constaté sur une entreprise associée est inclus dans la valeur de la participation, dans le poste de l'état de la situation financière « Titres mis en équivalence ».

Des corrections ou ajustements peuvent être apportés à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis dans les douze mois qui suivent l'acquisition pour les informations nouvelles relatives à des faits et circonstances qui prévalaient à cette date d'acquisition. Il en résulte alors une correction rétrospective de l'écart d'acquisition. Au-delà de ce délai, toute modification des actifs acquis et passifs assumés est comptabilisée via le compte de résultat.
Si les informations résultent d'évènements intervenus après la date d'acquisition, elles sont comptabilisées en résultat.

Les Goodwill n'étant pas amortissables, ils font l'objet de tests de perte de valeur chaque année ou plus fréquemment quand les évènements ou des changements de circonstances indiquent la possibilité d'une perte de valeur (cf. 2.4.10).

Les Goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies des regroupements effectués selon les modalités présentées dans la note 2.4.10.

Les badwill (écart d'acquisition négatif) sont comptabilisés au compte de résultat.

2.4.6. Actifs de concession

Présentation de l'interprétation IFRIC 12

Une convention est incluse dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12 lorsque les actifs utilisés pour la réalisation du service public sont contrôlés par le délégant. Le contrôle est présumé quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le délégant contrôle ou régule le service public, c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la délégation et détermine à qui et à quel prix le service doit être rendu ;
- et le délégant contrôle l'infrastructure lorsque la convention arrive à son terme, c'est-à-dire qu'il a le droit de reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

Dans le cadre de ses activités de transports collectifs, le Groupe est notamment titulaire de contrats de délégation de service public.

En France, le Groupe exploite des délégations de service public principalement sous la forme de contrats de type affermage (gestion de service public) selon lequel l'exploitant est tenu de gérer et de maintenir en l'état les installations détenues et financées par les collectivités locales – autorités organisatrices (A.O.).

En application de l'interprétation IFRIC 12, les infrastructures utilisées qui sont contrôlées par le délégant ne peuvent pas dans ce cas être inscrites au bilan du délégataire en tant qu'immobilisation corporelle mais figurent sous la forme d'un actif incorporel (« modèle incorporel ») et/ou d'un actif financier (« modèle de l'actif financier ») :

- le « modèle actif financier » s'applique lorsque le délégataire obtient un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire des garanties données par le délégant sur le montant des encaissements de la part du service public. La rémunération est indépendante de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.
- le « modèle incorporel » s'applique lorsque le délégataire reçoit un droit à facturer les utilisateurs du service public et supporte ainsi un risque de financement.

Dans le cas où le service est rendu grâce à l'utilisation d'infrastructures louées à des tiers et contrôlées par le délégant, le Groupe a considéré dans la valorisation de l'actif IFRIC 12 les paiements des redevances ou des loyers fixes et variables.

Modèle de l'actif financier

Dans le cadre des services de délégations, l'opérateur dispose du droit inconditionnel si le délégant lui garantit contractuellement le paiement :

- des montants définis ou déterminés dans le contrat ;
- ou de tout manque à gagner – de toute différence entre la rémunération payée par les utilisateurs pour l'utilisation du service et les montants définis ou déterminés dans le contrat.

Les actifs financiers résultant de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sont inscrits dans l'état de la situation financière consolidée dans les rubriques « Actifs financiers non courants » détaillées dans l'annexe 5.6. Ils sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'un remboursement.

Lorsque le service est rendu grâce à l'utilisation d'infrastructures louées à des tiers et contrôlées par le délégant, la contrepartie de l'actif financier est un passif financier de concession.

Le produit financier calculé sur la base du taux d'intérêt effectif, équivalent au taux de rentabilité interne du projet, est comptabilisé en produit des activités ordinaires.

Dans le cadre du modèle de l'actif financier, le produit des activités ordinaires n'est reconnu en chiffre d'affaires que dans les cas où le Groupe peut être considéré comme acteur principal.

Modèle de l'actif incorporel

Le modèle de l'actif incorporel s'applique lorsque l'opérateur est payé par les utilisateurs ou qu'il ne bénéficie d'aucune garantie contractuelle du délégant sur le montant à recouvrer. L'actif incorporel correspond au droit accordé par le délégant à l'opérateur de facturer les utilisateurs du service public.

Les actifs incorporels résultant de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sont inscrits dans l'état de la situation financière consolidée dans la rubrique « Autres immobilisations incorporelles » détaillée dans l'annexe 5.2. Ces actifs sont amortis généralement de façon linéaire sur la durée du contrat. Lorsque le service est rendu grâce à l'utilisation d'infrastructures louées à des tiers et contrôlées par le délégant, la contrepartie de l'actif incorporel est une dette d'exploitation.

Dans le cadre du modèle de l'actif incorporel, le produit des activités ordinaires comprend :

- Le chiffre d'affaires à l'avancement des biens ou infrastructures en cours de construction ;
- La rémunération relative à la prestation de services.

Modèle mixte ou bifurcation

L'application du modèle de l'actif financier ou de l'actif incorporel repose sur l'existence de garanties de paiements accordées par le délégant.

Néanmoins, certains contrats peuvent comprendre un engagement de paiement du délégant couvrant partiellement l'investissement, le solde étant couvert via les redevances facturées aux usagers.

Dans ce cas, le montant garanti de l'investissement par le délégant est comptabilisé selon le modèle de l'actif financier et le solde selon le modèle de l'actif incorporel.

2.4.7. Actifs incorporels hors Goodwill

Les actifs incorporels figurent dans l'état de la situation financière à leur coût d'acquisition net du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Ils concernent principalement les brevets, licences, marques, droits contractuels, agréments, actifs de retraite, logiciels et actifs incorporels de délégation issus de l'application d'IFRIC 12.

Dans le cadre des réponses aux appels d'offres attribuant les contrats, le Groupe active les coûts de mobilisation répondant aux critères d'activation dès lors que le contrat est quasi-certain d'être obtenu. L'actif sur contrats correspondant est amorti sur la durée de vie du contrat.

Dans le cadre des acquisitions effectuées par le Groupe, la relation contractuelle entre la société acquise et son client (l'autorité organisatrice) est valorisée à sa juste valeur et comptabilisée distinctement de l'écart d'acquisition en tant que droit contractuel, celle-ci répondant aux critères d'identification prévus par IAS 38 et IFRS 3 révisée.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les actifs incorporels sont amortis selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue. Le mode d'amortissement et les durées d'utilité sont revus au moins à chaque exercice et révisés le cas échéant. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- marques : sur une durée comprise entre cinq et quinze ans ;

- droits contractuels (hors baux emphytéotiques) : sur une durée de deux à vingt ans, correspondant à leur durée d'utilité estimée prenant en compte un taux de renouvellement des contrats lorsque le Groupe bénéficie d'un historique de renouvellement fort sur l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) concernée ;
- logiciels : sur une durée d'un à cinq ans ;
- actifs de délégation amortis sur la durée du contrat (cf. 2.4.6) ;
- actifs sur contrats amortis sur la durée du contrat.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les actifs incorporels ne sont pas amortis, ils font l'objet d'un test de perte de valeur (Cf. §2.4.10). Notamment, les agréments détenus pour une durée illimitée ne sont pas amortissables.

2.4.8. Actifs corporels

Les dépenses d'immobilisations corporelles du Groupe sont comptabilisées en tant qu'actif à leur coût d'acquisition lorsqu'elles satisfont aux critères suivants :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe ;
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations corporelles figurent dans l'état de la situation financière à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'une immobilisation comprend son coût d'achat ou de production ainsi que tous les coûts directement attribuables à sa mise en état d'utilisation.

Les immobilisations corporelles cessent d'être comptabilisées à l'actif lors de leur sortie (cession ou mise hors service) ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou de leur sortie. Tout gain ou perte résultant de la sortie de l'état de la situation financière d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat de l'exercice de sa sortie.

Compte tenu de la nature de l'activité du Groupe, il n'est pas dans la vocation des différentes filiales de détenir des actifs immobiliers de placement.

Dépenses ultérieures
Les dépenses ultérieures encourues pour le remplacement d'une immobilisation corporelle sont inscrites en immobilisations corporelles uniquement si elles respectent les critères généraux mentionnés ci-dessus et constituent des composants.
Dans le cas contraire, ces dépenses sont comptabilisées dans le compte de résultat lorsqu'elles sont encourues.

Du fait de son activité de transport collectif de voyageurs, le Groupe engage des dépenses de gros entretien et grandes révisions pluriannuelles sur son parc « light rail » (métro, tramway) et ferroviaire. Ces dépenses sont immobilisées sous la forme d'un composant révision, qui est ensuite amorti. Par ailleurs, les dépenses qui constituent des remises à niveau ou des accroissements exigés du potentiel productif, et les modifications apportant de nouvelles fonctionnalités ou des allongements de durée de vie, sont des apports du délégataire immobilisables.

Amortissements
Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées annuellement ou dès lors que surviennent des modifications durables des conditions d'exploitation.
A ce jour les valeurs résiduelles sont considérées comme non significatives à la fin de la durée d'utilité.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Constructions	15 – 20 ans
Matériels et outillages	5 – 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 – 10 ans
Matériel automobile :	
Automobiles	5 ans
Autocars et Autobus	10 - 15 ans
Matériel ferroviaire	15 - 30 ans

Subventions d'investissement publiques

Les subventions publiques qui couvrent partiellement ou totalement le coût d'une immobilisation sont comptabilisées au passif en « Dettes d'exploitations et autres dettes » et reprises dans le compte de résultat de manière systématique sur la durée d'utilité des immobilisations concernées.

2.4.9. Droits d'utilisation

L'existence d'une location dans un contrat repose principalement sur le contrôle exercé par le preneur sur le droit d'utiliser un actif identifié pendant une durée déterminée. Les contrats éligibles sont alors présentés au bilan par l'inscription :

- d'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- d'une dette correspondant à la valeur actualisée des paiements restant dus au bailleur.

Évaluation du droit d'utilisation des actifs

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de l'obligation locative auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au bailleur, nets le cas échéant, des avantages incitatifs reçus de celui-ci ;
- les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat ;
- les coûts estimés de remise en état et de démantèlement du bien loué selon les termes du contrat.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée de location ou sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent lorsque le contrat prévoit une option d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer.

Évaluation de l'obligation locative

À la prise d'effet du contrat, l'obligation locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. Les montants pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers fixes en substance, c'est- à- dire que même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, ils sont en substance inévitables) ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non renouvellement du contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

Certains évènements peuvent conduire à une réestimation des valeurs inscrites au bilan. Il s'agit notamment des situations suivantes :

- révision de la durée de location, du loyer ou du périmètre des actifs loués ;
- ré- estimation relative aux garanties de valeur résiduelle ;
- révision des taux ou index sur lesquels sont basés les loyers.

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation locative est le taux implicite du contrat lorsqu'il est facilement déterminable, ou à défaut, le taux marginal d'endettement du preneur au commencement du contrat. Ce taux correspond au taux d'intérêt qu'obtiendrait le preneur au commencement du contrat de location, pour emprunter sur une durée, avec une garantie et dans un environnement économique similaires, les fonds nécessaires à l'acquisition d'un actif de valeur équivalente au droit d'utilisation.

La durée de location correspond à la durée contractuelle négociée. Les hypothèses de renouvellement ou de résiliation ne sont prises en compte que si un contexte particulier permet au Groupe d'être raisonnablement certain :

- d'exercer une option de renouvellement, par exemple, lorsque l'actif loué est considéré comme "stratégique" ou encore lorsqu'il a fait l'objet d'investissements "significatifs" alors que la durée résiduelle de location est significativement faible.
- De ne pas exercer l'option de résiliation prévue contractuellement, par exemple en cas de rupture anticipée du contrat de Délégation de Service Public.

Conclusion de contrats de Power Purchase Agreement

Keolis SA a signé 3 contrats de Power Purchase Agreement (PPA) en juin et juillet 2023 en vertu desquels la société s'engage à acheter l'intégralité de l'énergie et le vendeur s'engage à vendre l'intégralité de l'électricité.

Le démarrage de l'exploitation de ces contrats est prévu au 1er janvier 2025.

Les volumes P50, correspondant au niveau de production annuelle dont la probabilité d'occurrence est de 50%, sur la durée des contrats représentent une production attendue de 281 634 MWh pour un coût attendu 24,6 M€.

2.4.10. Perte de valeur des éléments de l'actif immobilisé et des actifs non financiers

Un test de perte de valeur est réalisé annuellement et plus fréquemment en cas d'indices de perte de valeur, pour les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie, donc non amortissables.

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie, et qui font donc l'objet d'un amortissement, un test de perte de valeur n'est réalisé qu'en cas d'indices de pertes de valeur.

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondent au plus petit groupe d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants d'autres groupes d'actifs. Elles correspondent aux activités en France et principalement par pays à l'étranger.

Pour la réalisation de ces tests, les actifs testés sont regroupés par UGT conformément aux dispositions d'IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Par ces tests, la valeur nette comptable des actifs est comparée à leur valeur recouvrable, celle-ci étant égale à la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de vente potentiels ou de la valeur d'utilité. En l'absence de juste valeur observable sur un marché organisé, la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est déterminée sur la base de leur valeur d'utilité.

La valeur comptable de chaque groupe d'actifs testé fait l'objet d'une comparaison avec sa valeur d'utilité définie comme égale à la somme des flux de trésorerie nets, issus des dernières prévisions pour chacun des groupes d'UGT élaborés selon les principales hypothèses et modalités suivantes :

- budgets et plan à moyen terme sur un horizon de cinq ans établis par la direction sur la base d'hypothèses de croissance et de rentabilité tenant compte des performances passées, de l'évolution prévisible de l'environnement économique et du développement attendu des marchés. La meilleure estimation des conséquences de la crise sanitaire a également été prise en compte ;
- extrapolation du flux net de la dernière année ou de la moyenne des flux constatés sur les cinq dernières années par application d'hypothèses de croissance précisées dans la note 5.1 ;
- actualisation des flux prévisionnels ressortant de ces plans à un taux déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital (CMPC) du Groupe, adapté à chaque UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat, en autres charges non récurrentes, si la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte de valeur est en premier lieu affectée à l'écart d'acquisition alloué à l'UGT ou aux groupes d'UGT testés, puis aux autres actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT au prorata de leur valeur comptable.

Cette répartition ne doit pas avoir pour effet de ramener la valeur comptable d'un actif individuel en dessous de sa juste valeur, de sa valeur d'utilité ou de zéro.

Les éventuelles pertes de valeur affectées à un écart d'acquisition ne sont pas réversibles, contrairement aux pertes de valeur des autres actifs corporels et incorporels.

En cas de reprise de pertes de valeur, la valeur comptable de l'actif est plafonnée à la valeur comptable, nette des amortissements sans prise en compte d'aucune perte de valeur comptabilisée au cours des exercices antérieurs. Après la comptabilisation d'une perte de valeur ou d'une reprise de perte de valeur, la dotation aux amortissements est ajustée pour les périodes futures afin que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle éventuelle, soit répartie de façon systématique sur la durée d'utilité restant à courir.

2.4.11. Actifs financiers

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente d'actif. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont inscrits dans l'état de la situation financière à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif (sauf pour la catégorie des actifs financiers évalués à leur juste valeur pour lesquels ces coûts sont comptabilisés au compte de résultat).

Les actifs financiers sont dé-comptabilisés de l'état de la situation financière dès lors que les droits aux flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers et que le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages ou le contrôle de ces actifs. Les actifs financiers dont la maturité (ou la détention prévue) est supérieure à un an sont classés dans la rubrique « Actifs financiers non courants ».

En application de la norme IFRS 9, le Groupe détermine la classification de l'actif financier dans l'une des catégories comptables prévues, à la date de comptabilisation initiale, en fonction du modèle de gestion appliqué pour ces actifs et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels (critères du « prêt basique »).

Instruments de capitaux propres

Un instrument de capitaux propres au sens d'IAS 32 offre à son détenteur un droit résiduel sur l'actif d'une entité après déduction du passif, sans que l'émetteur de l'instrument n'ait l'obligation :

- de lui remettre de la trésorerie ou un autre actif financier,
- ou encore d'échanger des instruments financiers dans des conditions qui lui seraient potentiellement désavantageuses.

Les instruments de capitaux propres du Groupe Keolis concernent les participations non consolidées. Le Groupe Keolis choisit la classification de ses instruments de capitaux propres actifs de manière irrévocable, soit dans la catégorie des titres dont la juste valeur varie en contrepartie des capitaux propres en « Eléments non recyclables en résultat » sans possibilité de recyclage par résultat (c'est le cas des investissements stratégiques dans les entités créées dans le cadre de partenariats publics-privés, et des participations historiques à la date de première application), soit dans la catégorie des titres dont la juste valeur varie en contrepartie du compte de résultat.

Instruments de dette

Les instruments de dettes sont définis par la norme IAS 32 comme étant des instruments financiers ne répondant pas à la définition d'instruments de capitaux propres énoncée ci-dessus.

Une analyse des flux de trésorerie générés par l'instrument ainsi que les intentions de la direction dans le cadre de ces investissements, est alors effectuée par le Groupe afin de déterminer la classification des instruments financiers selon les trois catégories suivantes :

- Instrument de dettes valorisés au coût amorti « hold to collect » : il s'agit des instruments de dettes dont les flux de trésorerie représentent des intérêts ou le remboursement d'un capital à des dates déterminées (respect des critères du « prêt basique »), et que la direction a l'intention de conserver jusqu'à son échéance.
- Instruments de dettes valorisés à la Juste Valeur par Capitaux Propres (« Autres Eléments du résultat Global »), recyclés en résultat au moment de la cession « hold to collect and sell » : il s'agit des instruments de dettes dont les flux de trésorerie représentent des intérêts ou le remboursement d'un capital à des dates déterminées (respect des critères du « prêt basique »), que la direction a l'intention de céder à moyen terme.
- Instruments de dettes valorisés à la Juste Valeur par résultat « hold to sell » : il s'agit
    - soit des instruments de dettes dont les flux de trésorerie représentent des intérêts ou le remboursement d'un capital à des dates déterminées (respect des critères du « prêt basique »), que la direction a l'intention de céder à court terme,
    - ou des instruments de dettes dont on ne peut contractuellement affirmer que les flux de trésorerie représentent des intérêts ou le remboursement d'un capital à des dates déterminées.

Dans le cas d'instruments comportant une composante de dette et une autre de capitaux propres, la norme IFRS 9 n'autorise pas leur décomposition : l'analyse de l'instrument conduira à sa classification dans l'une ou l'autre des catégories. Par exemple, les prêts convertibles en actions sont classifiés dans la catégorie des instruments de dette dont la juste valeur varie par le compte de résultat.

Dépréciation des actifs financiers

A l'origine de la comptabilisation de l'actif financier, le Groupe considère les éventuelles pertes de crédits attendues non seulement sur la base d'une indication objective mais également au regard de statistiques issues de son expérience historique.

La valeur d'entrée d'un actif financier dépend donc du niveau de risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale.

Par la suite, une perte de valeur est constatée sur un actif ou un groupe d'actifs financiers non évalué à la juste valeur, dans le cas d'une augmentation significative du risque de crédit ou s'il existe une indication objective de la dépréciation, résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, et si la valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

L'évaluation des créances commerciales est présentée en 2.4.13.

2.4.12. Stocks

Les stocks comprennent essentiellement les matières consommables, les marchandises ou fournitures diverses utilisées pour l'entretien et la réparation des véhicules ou bien destinées à la revente.

Ces stocks sont valorisés au coût d'achat. Une dépréciation est comptabilisée pour ramener le coût d'achat (déterminé suivant la méthode du « Coût Moyen Pondéré » (CMP) ou du « Premier entré - Premier sorti » (PEPS)) à la valeur nette de réalisation si elle est inférieure. Conformément à la norme IAS 2, la valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

2.4.13. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale compte tenu des échéances de paiement qui sont généralement courtes. La valeur comptable est ultérieurement évaluée si requis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, éventuellement diminué des dépréciations pour pertes de valeur.
A l'origine de la comptabilisation de la créance commerciale, le Groupe considère les éventuelles pertes de crédits attendues non seulement sur la base d'une indication objective mais également au regard de statistiques issues de son expérience historique.
Compte tenu du faible risque de crédit porté par ses clients (autorités publiques principalement), le Groupe Keolis applique la méthode simplifiée pour les créances commerciales et constate que la perte de crédit attendue à la comptabilisation de la créance est négligeable.

Par la suite, s'il y a une indication objective de dépréciation ou s'il existe un risque que le Groupe ne puisse pas collecter tous les montants contractuels (principal plus intérêts) aux dates fixées dans l'échéancier contractuel, une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat. Cette dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et les flux actualisés de trésorerie futurs estimés recouvrables, actualisés au taux d'intérêt effectif à l'origine.

2.4.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les fonds en caisse, les dépôts à vue ainsi que les autres placements à court terme et instruments liquides facilement convertibles dont le risque de changement de valeur est négligeable, et dont la maturité est à moins de trois mois à la date d'acquisition.

2.4.15. Impôt sur le résultat

La société GROUPE KEOLIS S.A.S., société mère du groupe fiscal, a opté pour le régime de l'intégration fiscale, en France.
D'autres régimes d'intégration fiscale existent également à l'international. L'effet de ces régimes est reconnu au compte de résultat. La plupart des sociétés françaises soumises à l'impôt sur les sociétés et détenues au moins à 95% font partie du groupe fiscal dont la société GROUPE KEOLIS S.A.S. est la mère intégrante.
La charge ou le produit d'impôt sur le résultat comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable de la période. Il inclut également les ajustements du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.
Les impôts différés sont calculés par entité selon l'approche bilancielle, sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale, y compris les biens dont le Groupe a la disposition dans le cadre de locations financières.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant, selon la méthode du report variable, les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé ou maintenu à l'actif que dans la mesure où il est probable que le Groupe

disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporaire déductible relative qui en est à l'origine pourra être imputée.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au niveau de chaque entité fiscale lorsque l'entité réalise l'actif et règle le passif sur la même échéance, conformément au respect des conditions suivantes :

- droit juridiquement exécutoire de compenser ;
- intention de régler ;
- calendrier de paiement.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, à l'exception de certaines différences entre la quote-part du Groupe dans les actifs nets des filiales, coentreprises et entreprises associées et leurs valeurs fiscales. Cette exception s'applique, en particulier, à des résultats de filiales non encore distribués dans l'hypothèse où leur distribution aux actionnaires générerait une taxation : dès lors que le Groupe a décidé de ne pas distribuer dans un avenir prévisible les profits conservés par la filiale, aucun impôt différé passif n'est comptabilisé.

2.4.16. Emprunts et dettes financières

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur minorée des coûts liés à l'emprunt puis, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la différence entre le coût et la valeur de remboursement étant comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts.

Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur sa durée de vie.
La valeur comptable de l'emprunt à l'origine inclut les coûts de transactions de l'opération ainsi que toutes les primes d'émissions éventuelles.

A l'extinction anticipée de la dette, les coûts non amortis sont comptabilisés en charges.

En cas de renégociation d'un emprunt, la norme IFRS 9 volet 1 impose le maintien du taux d'intérêt d'origine, et la comptabilisation d'un impact immédiat dans le compte de résultat à hauteur de l'écart entre les flux contractuels attendus avant modification, et les flux contractuels attendus après modification.

2.4.17. Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer les expositions aux risques de marchés financiers résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement :

- Risque de taux d'intérêts ;
- Risque de change ;
- Risque de matières premières.

Les instruments financiers dérivés sont évalués et comptabilisés au bilan à leur juste valeur, à la date de mise en place puis à chaque date d'arrêté comptable.
Les justes valeurs sont calculées en utilisant les méthodes standard de valorisation et sur la base des conditions de marché "mid-market" communément utilisées sur les marchés. Les données de marché utilisées sont de niveau 2 au sens de la norme IFRS 13.

Le traitement des gains et pertes de réévaluation de juste valeur dépend de la désignation ou non de l'instrument dérivé en tant qu'instrument de couverture et de la nature de l'élément couvert.

Certains instruments financiers dérivés sont éligibles à l'une des trois catégories de comptabilité de couverture définies par la norme IFRS 9 :

- Couverture de juste valeur ;
- Couverture de flux de trésorerie ;
- Couverture d'investissement net.

Ils sont comptabilisés conformément aux règles de la comptabilité de couverture.

Les critères permettant d'appliquer la comptabilité de couverture sont principalement :

- une documentation générale de couverture qui décrit l'exposition du Groupe aux différents risques financiers et sa stratégie de couverture ;
- une relation de couverture clairement établie à la date de mise en place de chaque instrument financier dérivé ;
- une efficacité de la relation de couverture démontrée de façon prospective à la mise en place et à chaque arrêté comptable par le biais de tests d'efficacité.

Les instruments financiers dérivés de taux, de change et de matières premières sont traités avec des contreparties bancaires de première catégorie, en accord avec la politique de gestion du risque de contrepartie du Groupe. En conséquence, le risque de contrepartie peut être considéré comme négligeable.

Au 31 décembre 2023, les instruments financiers dérivés éligibles à la comptabilité de couverture sont actuellement comptabilisés en couverture de flux de trésorerie ou en couverture de juste valeur au sens de la norme IFRS 9. Les instruments financiers dérivés non éligibles sont comptabilisés en transaction.

Couverture de flux de trésorerie

Lorsque les conditions de forme prévues par IFRS 9 sont établies, les instruments dérivés sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie et les variations de valeur intrinsèque des instruments financiers dérivés comptabilisés en couverture de flux de trésorerie sont intégralement comptabilisées en capitaux propres (réserves recyclables). La valeur temps initiale (prime) est traitée comme un coût de la couverture dont les variations de valeur ultérieures sont reconnues en OCI.

En application de la norme IFRS 9, la composante contango/backwardation, correspondant à l'écart de prix entre le cours à terme pour les swaps (ou le prix d'exercice pour les options) et le cours au comptant peut être au choix, traitée comme un coût de la couverture ou en résultat financier : au 31 décembre 2023, la composante contango/backwardation de toutes les transactions est considérée comme un coût de la couverture.

Couverture de juste valeur

Lorsque les conditions de formes prévues par IFRS 9 sont établies, les instruments dérivés sont qualifiés de couverture de juste valeur et :

- les variations de valeur du dérivés sont enregistrées en résultat de la période,
- l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti et réévalué à sa juste valeur à la clôture, pour la part du risque couvert en contrepartie du résultat.

En conséquence, les variations de valeur du dérivé et du risque couvert se neutralisent en résultat, à l'exception de la part inefficace de la couverture.

Les effets du risque de base en monnaie étrangère (Foreign Currency Basis Spread) sont traités comme un coût de la couverture, sont exclus des relations de couverture. Les variations de juste valeur sont enregistrées en OCI et leur coût réel reconnu en résultat de façon homogène dans le temps sur la durée des relations de couverture.

Transaction

La variation de juste valeur des dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture (par exemple, la part asymétrique des tunnels) est comptabilisée en résultat financier.

Risques de taux d'intérêt sur son endettement financier

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt provient de son endettement financier. Le Groupe couvre ce risque en utilisant des instruments financiers dérivés.

L'objectif de gestion est de protéger le résultat financier du Groupe contre la hausse des taux tout en bénéficiant au maximum de la baisse des taux.

La politique de couverture du risque de taux d'intérêt mise en place consiste à privilégier les instruments financiers dérivés à taux fixe. L'horizon de gestion retenu est généralement de cinq à sept ans glissant, mais peut toutefois aller au-delà si le besoin de couverture le requiert.

Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe sont standards, liquides et disponibles sur les marchés, à départ spot ou différé, tels que notamment:

- swaps ;
- achats de caps ;
- ventes de caps pour dénouer un cap existant ou pour réaliser un cap spread ;
- ventes de floors, dans la mesure où elles sont associées à des achats de caps pour constituer des tunnels symétriques ou asymétriques ;
- achats de floors, notamment pour racheter des floors constituant les parts asymétriques des tunnels ;
- achats de swaptions ;
- ventes de swaptions, dans la mesure où elles sont associées à des achats pour constituer des tunnels de swaptions ;
- cross-currency swap
- cap step up.

Le Groupe peut se couvrir via une combinaison d'instruments.

Au 31 décembre 2023, les relations de couverture sont exposées aux taux de référence suivants :

- EUR Euribor 1 mois
- EUR Euribor 3 mois
- EUR Euribor 6 mois
- USD Sofr

Au 31 décembre 2023, les financements sous-jacents concernés sont en très grande majorité les financements syndiqués et bilatéraux détenus par la holding Groupe Keolis SAS (sur lesquels 91% des instruments de couverture de taux sont adossés) et par Keolis SA (2%). A cela s'ajoutent des financements détenus par la filiale Keolis America Inc (7%).

Au 31 décembre 2023, le nominal de la dette couvert par les instruments dérivés de taux en vie (éligibles ou non à la comptabilité de couverture) selon le type de taux d'intérêt (taux fixe ou taux variable) et le type d'indice est le suivant :

- Dettes financières à taux variable :
  - Euribor 1m 330 M€
  - Euribor 3m 386 M€
  - Euribor 6m 99 M€
  - Sofr 63 M€

- Dettes financières à taux fixe de 48 M€

Analyse de sensibilité

La sensibilité du résultat au risque de variation des taux d'intérêt est liée :
- à l'endettement net à taux variable après prise en compte des couvertures de juste valeur ;
- aux dettes en juste valeur sur option ;
- aux instruments dérivés non qualifiés de couverture au sens de la norme IFRS 9.

La sensibilité des réserves recyclables (capitaux propres) au risque de variation des taux d'intérêts est liée aux dérivés qualifiés en couverture de flux de trésorerie.

Risques de change

Le Groupe met en place des prêts ou emprunts intra-groupe libellés en devises étrangères et enregistrés en comptes courants. Afin de couvrir le risque de change qui en résulte, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui lui permettent de figer les cours de change des prêts ou emprunts intra-groupe.

Le Groupe réalise également des investissements nets en devises au capital de filiales étrangères. Afin de gérer le risque de change induit par ces investissements, le Groupe peut être amené à utiliser des instruments financiers dérivés pour des montants limités. L'objectif de gestion est de protéger la valeur au bilan de ces investissements en devises. La politique de couverture du risque de change mise en œuvre pour atteindre cet objectif consiste à préserver le cours de change de référence défini pour l'année.

Enfin, le Groupe effectue des achats d'actifs roulants libellés en devises différentes des devises de fonctionnement des filiales concernées. Afin de couvrir les potentielles évolutions des cours de change entre la signature du contrat d'achat des actifs et leur livraison effective, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés lui permettant de figer ou limiter le risque d'évolution des cours.

Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe sont standards, liquides et disponibles sur les marchés, à départ spot ou différé, tels que notamment :
- achats et ventes au comptant
- achats et ventes à terme ;
- swaps de change ;
- achats d'options ;
- ventes d'options associées à des achats d'options pour constituer des tunnels symétriques ou asymétriques ;
- cross-currency swap

Le Groupe peut se couvrir via une combinaison d'instruments.

Une partie des instruments financiers dérivés traités par le Groupe est éligible à la comptabilité de couverture d'investissement net au sens de la norme IFRS 9, une autre partie est éligible à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie au sens de la norme IFRS 9, et une dernière partie est comptabilisée en transaction. Au 31 décembre 2023, il n'y a que des instruments financiers de change comptabilisés en transaction.

Au 31 décembre 2023, les instruments financiers dérivés couvrent notamment les opérations en devises suivantes : AED, AUD, CAD, GBP, SEK, SGD, USD.

Au 31 décembre 2023, l'ensemble des échéances des instruments financiers dérivés de change porte sur l'année 2024.

Risques de prix de matières premières

Du fait de leur activité de transport, en tant qu'exploitants de flottes de véhicules légers (autocars / autobus), les filiales du Groupe doivent réaliser des achats importants et réguliers de gazole. A ce titre, le Groupe est exposé à un risque de fluctuation du prix du gazole, risque en partie couvert dans les contrats de délégation signés avec les Autorités Publiques. Sur l'exposition résiduelle, le Groupe met en place une politique de couverture par instruments dérivés dont l'objectif est de limiter la volatilité du résultat du Groupe.

A cette fin, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés standards, liquides et disponibles sur les marchés, à départ spot ou différé, tels que notamment :

- contrats à termes ou futures ;
- swaps ;
- achats de caps ;
- ventes de caps pour dénouer un cap existant ou pour réaliser un cap spread ;
- ventes de floors dans la mesure où elles sont associées à des achats de caps pour constituer un tunnel symétrique ou asymétrique ;
- achats de floors, notamment pour racheter des floors constituant les parts asymétriques des tunnels.

Le Groupe peut se couvrir via une combinaison d'instruments

Les instruments financiers dérivés de matières premières éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés en couverture de flux de trésorerie au sens de la norme IFRS 9. Les instruments financiers dérivés non éligibles sont comptabilisés en transaction.

Au 31 décembre 2023, les échéances des instruments financiers dérivés de matières premières couvrent la période allant de janvier 2024 à décembre 2026.

2.4.18. Provisions

Provisions pour les engagements de retraite et assimilés (IAS 19 révisée)

Le Groupe offre à ses salariés différents avantages sociaux dont ils bénéficient pendant leur période d'emploi ou postérieurement à l'emploi. Ces avantages résultent des législations applicables dans certains pays et d'accords contractuels conclus par le Groupe avec ses salariés, et relèvent de régimes à cotisations définies ou de régimes à prestations définies.

(a) Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes, qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ne figure dans les comptes du Groupe.

(b) Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies. Le Groupe a l'obligation de provisionner les prestations à verser aux membres de son personnel en activité et de payer celles des anciens membres de son personnel. Le risque actuariel et le risque de placement incombent en substance au Groupe.

Ces régimes concernent essentiellement :

- des engagements de retraite : les régimes de rente de retraite, les indemnités de départ, d'autres engagements de retraite et compléments de retraite ;
- d'autres avantages long terme : les médailles du travail.

Description des engagements dans le cadre des régimes à prestations définies

En dehors des régimes de droit commun régis par la loi, le Groupe octroie suivant les pays et les législations locales des régimes d'indemnités de départ en retraite (France, Suède), de retraites à prestations définies (Royaume-Uni et Canada) et de frais de santé des retraités (Canada et Etats-Unis).

En Suède, les salariés ayant travaillé pour l'ancienne entité publique devenue Keolis Sverige lors de la prise de contrôle du Groupe en 2003, et qui ne font pas partie des effectifs de Keolis Sverige, bénéficient de plans de pension. Ces plans sont qualifiés de régimes à prestations définies et sont fermés aux nouveaux entrants. L'un de ces plans est financé par un assureur.
L'actif net lié aux plans financés est comptabilisé en capitaux propres au niveau des autres éléments du résultat global.
La provision liée aux plans non financés est comptabilisée depuis 2003 en provision pour risques & charges.
L'évolution de l'engagement et de l'actif de retraite est détaillée en annexes sur la base d'un rapport d'actuaire.

En France, les indemnités de départ à la retraite versées au salarié lors de son départ sont déterminées selon la convention collective nationale ou l'accord d'entreprise en vigueur dans l'entreprise. Les deux principales conventions collectives appliquées au sein du Groupe sont :

- La convention collective des transports publics urbains (CCN_3099) ;
- La convention collective des transports routiers (CCN_3085).

Ces régimes sont partiellement financés par des contrats d'assurance.

L'évaluation est effectuée sur la durée réelle des contrats de délégation de service public, de transport et de stationnement, supposant le transfert des salariés au nouveau concessionnaire à l'exception du Groupe Keolis SAS, de KEOLIS S.A., des filiales du groupe Keolis Santé, et de certaines filiales du groupe EFFIA pour lesquelles l'évaluation est effectuée jusqu'à l'âge de départ à la retraite.

Concernant les Train Operating Companies (TOC) britanniques, une position de place a été adoptée pour les engagements de retraite au titre de l'IAS 19R :

- un actif représentatif des droits de retraite est pris en compte au démarrage de la franchise ;
- les engagements sont calculés sur la durée du contrat en cours. Ces deux éléments auront une valeur nulle en fin de contrat.

Cette application est reconduite dans le cadre du renouvellement de la franchise britannique.

Au Royaume-Uni, il existe un plan à prestations définies spécifique aux activités ferroviaires : le Railways Pension Scheme (RPS). Ce régime est financé par un trust. Le montant de l'engagement qui incombe à la société est fonction de la durée de la franchise. Il est présenté au bilan pour un montant net qui résulte de la compensation partielle des actifs et des passifs de retraite.

Une évaluation actuarielle des engagements des régimes à prestations définies est effectuée chaque année à la date de clôture principalement par des actuaires indépendants.

Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ à la retraite sont évalués en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) sur une base individuelle, qui repose sur des hypothèses de taux d'actualisation et de taux de rendement attendu à long-terme des fonds investis propres à chaque pays, ainsi que sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires, de revalorisation des rentes, et d'actualisation des sommes à verser. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

La valeur inscrite dans l'état de la situation financière au titre des « Avantages au personnel et Autres avantages à long terme » correspond à la différence entre la valeur actualisée des obligations futures et la juste valeur des actifs du régime, destinés à les couvrir. Lorsque le résultat de ce calcul est un engagement net, une obligation est constatée au passif de l'état de la situation financière.

La provision évaluée au titre des avantages postérieurs à l'emploi des régimes plafonnés est comptabilisée sur la période de présence minimale nécessaire à l'acquisition du droit maximal en partant de la date théorique d'atteinte de ce maximum.

Lors de gains d'appels d'offres en France et à l'étranger, l'actif représentatif des droits de retraite et de tout autre avantage au personnel pris en compte au démarrage du contrat est déterminé à partir du montant des engagements de retraite et autres avantages au personnel sur la durée de vie estimée du contrat.

Les écarts actuariels portant sur les avantages postérieurs à l'emploi et résultant de l'effet d'expérience et des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés directement en capitaux propres l'année de leur survenance en contrepartie de l'augmentation ou de la diminution de l'obligation. Ils sont présentés dans l'état du résultat global.

Dans le compte de résultat, le coût des services rendus au cours de la période est compris dans le résultat opérationnel.

Les charges d'intérêts sur les obligations de retraites et assimilées ainsi que les produits financiers liés aux rendements attendus des actifs des régimes sont présentés en résultat financier.

En France, les médailles du travail sont évaluées selon les mêmes principes que les engagements de retraite, à l'exception de la reconnaissance des écarts actuariels. Les écarts actuariels sont comptabilisés au compte de résultat.

Autres natures de provisions :
Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice :

- il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé
- il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et
- le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable.

Le Groupe, du fait de son activité, est généralement soumis à une obligation contractuelle d'entretien et de grandes révisions pluriannuelles des installations gérées au titre du service public. Les frais en découlant sont analysés conformément à la norme IAS 37 sur les provisions et font l'objet le cas échéant de provisions pour gros entretien et grandes révisions voire pour contrat déficitaire dans le cas où les coûts inévitables engagés pour satisfaire à son obligation contractuelle sont supérieurs aux avantages économiques du contrat.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé formalisé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées lorsque l'impact est significatif.

2.4.19. Paiements en actions et assimilés

Le Groupe n'a pas de plan d'options de souscription d'actions ou bons de souscription d'actions en faveur de son personnel.

2.4.20. Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, qui dans la plupart des cas, correspond à la valeur nominale, puis au coût amorti. Les dettes à court terme sont enregistrées au montant nominal sauf si l'actualisation au taux de marché a un impact significatif.
Dans le cas où les délais de paiement sont longs, les dettes fournisseurs sont actualisées.

Les autres créditeurs comprennent les produits constatés d'avance correspondant aux produits perçus sur les prestations non encore effectuées ainsi que les subventions d'investissement non encore reprises dans le compte de résultat.

2.4.21. Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité

Le chiffre d'affaires comprend les prestations de services à valeur ajoutée correspondant au savoir-faire du Groupe. Les activités concernées hors transport sont principalement relatives à la gestion des parkings, des aéroports, et des vélos.

Les autres produits liés à l'activité comprennent les prestations de services correspondant essentiellement à des revenus qualifiés d'accessoires par le Groupe, ainsi que la rémunération des actifs financiers de concession.

Conformément à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec les clients », le chiffre d'affaires des sociétés de transport urbain de voyageurs est comptabilisé en application des conditions du contrat signé avec l'autorité organisatrice et tient compte de tous les avenants et droits acquis (clauses d'indexation, mécanisme de révision des objectifs de recettes passagers, etc.).

Il en est de même pour le chiffre d'affaires des sociétés de transport interurbain de voyageurs auquel viennent s'ajouter les activités non contractualisées qui sont constatées en fonction des prestations réalisées.

Le chiffre d'affaires et les autres produits liés à l'activité sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Ils sont évalués net des remises et des avantages commerciaux consentis, dès lors que le service a été rendu. Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il existe une incertitude significative quant à la recouvrabilité de la contrepartie à recevoir, aux coûts encourus ou à encourir associés à la prestation et lorsque le Groupe reste impliqué dans la gestion des produits.

2.4.22. Autres charges opérationnelles

En raison de leur caractère récurrent dans l'activité, les plus ou moins-values sur cessions de matériel de transport figurent sur une ligne à part et sont comprises dans le résultat opérationnel récurrent.

2.4.23. Résultat opérationnel récurrent

Le résultat opérationnel récurrent correspond à l'ensemble des charges et produits résultant de l'activité opérationnelle récurrente du Groupe hors activités de financement, résultat net des entreprises associées, résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession et impôt sur le résultat.

2.4.24. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend le résultat opérationnel récurrent ainsi que toutes les transactions qui ne sont pas directement liées à la marche normale des affaires mais qui ne pourraient être directement rattachées à aucun autre poste du compte de résultat.

Les produits et charges, dotations nettes aux amortissements et provisions sur éléments non récurrents comprennent l'ensemble des opérations non récurrentes dont le coût est significatif : cela englobe notamment les coûts externes d'appels d'offres offensifs, les coûts de restructuration, les plus ou moins-values hors matériels de transport, l'amortissement et la dépréciation des droits contractuels, la dépréciation des goodwill, les plans d'interessement à long terme et les coûts de démarrage sur un pays ou une zone, ainsi que d'autres éléments non récurrents par nature.

Les effets de périmètre comptabilisés directement au résultat comprennent :

- les coûts directs d'acquisition en cas de prise de contrôle ;
- les effets des réévaluations, à la juste valeur à la date d'acquisition, des précédentes participations ne donnant pas le contrôle en cas d'acquisitions par étapes ;
- les compléments de prix ultérieurs ;
- les résultats de cessions de participations qui conduisent à un changement de méthode de consolidation ainsi que, le cas échéant, les effets des réévaluations des participations ne donnant pas le contrôle.

2.4.25. Calcul de l'EBITDA

Celui-ci s'effectue à partir du résultat opérationnel auquel viennent s'ajouter les plus ou moins-values de cession et les éléments calculés correspondant aux dotations aux amortissements et provisions, aux reprises de provisions, aux quotes-parts de reprise de subventions.
L'EBITDA récurrent correspond à l'EBITDA retraité des éléments non récurrents, dont le montant est significatif.

2.4.26. Résultat financier

Les charges financières comprennent les intérêts sur emprunts et dettes financières calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les coûts de remboursement anticipé d'emprunts ou d'annulation de lignes de crédit, les intérêts financiers non directement imputables à la marge opérationnelle ainsi que le coût financier d'actualisation des passifs non courants.

Les produits financiers comprennent les produits de trésorerie et les dividendes reçus de sociétés non consolidées.

Les autres revenus et charges financières comprennent les gains et pertes de change nets, les commissions bancaires relatives à des opérations de crédit en charges et leur refacturation en produits, les résultats sur cessions d'immobilisations financières, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés lorsque celles-ci doivent être comptabilisées dans le compte de résultat et sont présentés respectivement en produits ou charges financiers sur opérations, à l'exception des variations de juste valeur des dérivés sur opérations qui sont comptabilisées sur la même ligne que la transaction couverte en résultat opérationnel. Ainsi, les variations de juste valeur des dérivés non qualifiés de couverture ainsi que la part inefficace des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs sont comptabilisées dans le résultat financier.

Tous les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges financières lorsqu'ils sont encourus.

3. Faits marquants de l'exercice 2023

- **France**

L'année 2023 a été marquée par une fréquentation des réseaux de transport en hausse par rapport à 2022 dans les Grands Réseaux et Grands Urbains et dans les parkings.

L'activité commerciale a été dynamique en 2023, notamment en Ile de France avec le gain de l'exploitation (au côté de SNCF Voyageurs) des lignes de tram-train T4, T11 et de la branche Esbly-Crécy de la ligne P pour un chiffre d'affaires cumulé de 650 M€ sur 7 ans ; le gain de 3 lots de bus Optile Pays de France Est, Vallée de l'Oise et centre Essonne pour un chiffre d'affaire annuel cumulé de 540 M€ sur 7 ans ; le gain de l'exploitation des lignes de métros 16 et 17 et de l'exploitation de la future station Saint-Denis Pleyel pour un chiffre d'affaire cumulé de 300 M€ sur sept à dix ans et enfin le transport des athlètes durant les JO 2024. Dans les Territoires, le gain offensif d'Auxerre et le renouvellement de Bourg-en-Bresse sont à noter.

Les plans d'actions déployés en 2022 et 2023 ont permis une augmentation du nombre de recrutements et une réduction de l'absentéisme, mettant ainsi fin aux plans de transport adapté (PTA) notamment à Lyon et Bordeaux. Le transport sanitaire reste en revanche fortement touché par le manque de main d'œuvre avec un impact direct sur le niveau d'activité et la planification.

Enfin, au-delà des prix de l'énergie qui sont restés à un niveau élevé, l'année a été marquée par des difficultés de démarrage des nouvelles DSP Optile en Ile de France. Le dernier trimestre a aussi été marqué par l'arrêt complet de l'exploitation de la ligne B à Rennes après un incident technique.

- **EFFIA**

La fréquentation des parkings EFFIA a continué à progresser en 2023, avec une croissance de plus de 8% par rapport à 2022.

Sur le plan commercial, les principaux contrats renouvelés sont Vincennes DSP, Cykleo Grenoble et Nantes DSP Centre ; les principaux contrats remportés sont Extension TGV Haute Picardie, G&C Dax, et Roubaix CH. Les contrats CHU Toulouse, Montreuil DSP et Cassis ont été perdus.

- **International**

La reprise post Covid-19 de la fréquentation à l'International est plus progressive qu'en France. Fin 2023, la fréquentation de nos réseaux s'établit à environ 80% des niveaux 2019, avec une amélioration significative en fin d'année sur les réseaux anglais, américains et australiens (Yarra Tram).

L'activité commerciale a été dense aux Etats-Unis, avec notamment le gain de deux contrats de bus dans des états où Keolis n'opérait pas jusqu'à présent : le Texas (contrat Capital Metro à Austin, pour un chiffre d'affaires cumulé de 350 M€ sur 3 ans) et l'Arizona (contrat Valley Metro à Phoenix, pour un chiffre d'affaires cumulé de 270 M€ sur 3 ans). En Californie, le contrat Las Vegas a été perdu, mais celui de Foothill-Pomona a été renouvelé et celui d'Orange County gagné, pour plus de 450 M€ de chiffre d'affaires cumulé sur 4 ans sur ces deux derniers contrats. En Europe, deux contrats significatifs ont été gagnés : en Suède, l'exploitation/maintenance d'un réseau de bus dans la banlieue de Stockholm pour une durée de 10 ans à compter d'août 2024 et pour un montant total de 600 M€; et aux Pays-Bas, l'exploitation de la ligne ferroviaire Valleilijn pour environ 150 M€ de chiffre d'affaires sur 13 ans. Aux Pays-Bas, la concession Twente a pris fin mi-décembre 2023.

En 2023, les supports gouvernementaux mis en place pendant la pandémie se sont réduits.
La plupart des pays continuent à connaitre des difficultés de recrutement qui impactent négativement les opérations, au-delà de ce que nous observons en France, mais les campagnes de recrutement et de fidélisation ont commencé à porter leurs fruits.

Les prix de l'énergie sont restés élevés cette année, mais les formules d'indexation des contrats ont pu jouer leur rôle.

- **Evolution de la dette long terme du Groupe**

Le 12 avril 2023, une filiale du Groupe a mis en place une ligne de financement externe à taux variable de 40 millions de dollars américains qui arrivera à l'échéance en avril 2026.

Le 6 juillet 2023, le Groupe a obtenu l'accord de ses banques pour étendre la maturité du crédit syndiqué renouvelable de 900 millions d'euros jusqu'à juillet 2028.

Le 25 juillet 2023, le Groupe a signé un contrat de placement privé pour un montant de 54 millions de dollars. Le financement a été tiré dans sa totalité le 17 octobre 2023 et arrivera à échéance en octobre 2035.

Le 15 décembre 2023, le Groupe a signé avec ses banques des nouveaux avenants afin d'intégrer un nouvel indicateur ESG lié à un engagement de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les contrats de financement suivants :

- Le crédit syndiqué renouvelable de 900 millions d'euros ;
- Le crédit à terme de 600 millions d'euros.

Ces opérations visent à consolider la liquidité du groupe et renforcent la stratégie ESG de Keolis.

4. Notes relatives au compte de résultat consolidé

4.1. Achats consommés et charges externes

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Energie	(514,5)	(521,7)
Achat stockés et non stockés de matières premières et fournitures	(375,2)	(286,1)
Travaux, entretien et maintenance	(543,9)	(515,3)
Prime d'assurance	(115,2)	(105,2)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(151,6)	(156,5)
Autres	(420,1)	(376,4)
Total	**(2 120,6)**	**(1 961,3)**

4.2. Charges de personnel

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Salaires et charges sociales	(3 583,5)	(3 457,9)
Impôts et taxes sur les rémunérations	(85,5)	(83,4)
Autres charges de personnel [(1)]	(339,1)	(320,0)
Total	**(4 008,1)**	**(3 861,3)**

(1) Les autres charges de personnel incluent l'intéressement et la participation

	31/12/2023 (en nombre d'individus)	31/12/2022 (en nombre d'individus)
Cadres	4 441	4 276
Agents de maîtrise, techniciens	12 102	12 033
Employés, ouvriers, chauffeurs	51 257	51 379
Total	**67 801**	**67 689**

4.3. Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat opérationnel récurrent	**163,9**	**208,6**
Coûts des appels d'offre non récurrents *	(5,0)	(3,7)
Résultat de cession des immobilisations non récurrent	(2,1)	1,2
Amortissement des droits contractuels & autres	(24,8)	(24,2)
Autres éléments non récurrents *	(20,9)	(29,9)
dont restructurations nettes de provisions	*(12,7)*	*(5,6)*
dont provisions pour pertes sur contrats (1)	*0,4*	*(7,7)*
Exit deal Cardiff office	*1,4*	*-*
Impact lié au changement de méthode comptable Danemark	*2,2*	*-*
dont Impact déménagement site Le Peletier	*-*	*(1,8)*
dont Pertes liées à la sortie du contrat IJssel-Vecht (Pays-Bas)	*-*	*(3,4)*
Pertes sur exercices antérieurs sur le contrat de Dubai	*-*	*(5,6)*
dont autres	*(12,3)*	*(5,8)*
Total éléments non récurrents	**(52,8)**	**(56,6)**
Résultat opérationnel avant participations mises en équivalence	**111,1**	**152,0**

** Ils correspondent au total des Autres produits et charges non récurrents tel que présenté au compte de résultat*

(1) Au 31/12/2022, les provisions pour pertes sur contrats sont essentiellement composées d'une provision sur Autocars Striebig et Eschenlauer pour -7,3 M€, d'une dotation complémentaire sur Almere (Pays-Bas) de -3M€ et de la reprise de provision sur IJssel-Vecht (Pays-Bas) pour +2,2M€.

DocuSign Envelope ID: 9FA553C3-1373-4D5F-91D9-61345B40E0AA

4.4. Calcul de l'EBITDA

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat opérationnel	**111,1**	**151,9**
- Dotations nettes aux amortissements et autres provisions	419,4	444,8
- Dotations nettes aux amortissements et autres provisions sur éléments non récurrents	25,7	25,7
dont amortissements et dépréciations des droits contractuels et marques net	*23,8*	*24,2*
dont impact lié au changement de méthode comptable Danemark	*0,9*	
dont provision pour restructuration de l'activité Bus Vert	*1,1*	-
dont provision pour pertes sur contrat Autocars Striebig et Eschenlauer	-	*7,3*
dont reprise de provision pour restructuration de l'activité Keolis Mobility Airport	-	*(2,6)*
dont reprise de la provision TMT/Voxtur	-	*(2,9)*
dont dotations et reprises pour autres provisions	*(0,1)*	*(0,3)*
- Quote part de reprise de subvention d'investissement	(10,8)	(11,9)
- Résultat de cession sur immobilisations non récurrent	2,1	(1,2)
- Résultat de cession sur immobilisations	0,2	5,2
EBITDA	**547,7**	**614,6**
Produits et charges non récurrents décaissables (1)	**25,0**	**32,2**
EBITDA récurrent	**572,7**	**646,8**

(1) Les produits et charges non récurrents décaissables comprennent les dépenses de restructurations majeures et les autres éléments non récurrents significatifs.

4.5. Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Govia (UK)	13,4	15,0
Autres entreprises associées (France)	0,3	0,6
Autres entreprises associées (International hors UK)	4,7	0,6
Total entreprises associées et coentreprises	**18,4**	**16,2**

4.6. Résultat financier

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Coût endettement financier net	(30,2)	(17,4)
Dont Coût endettement financier brut	*(38,6)*	*(20,3)*
Dont Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	*8,4*	*2,9*
Autres produits financiers	18,9	13,1
Autres charges financières	(28,0)	(30,8)
Charges financières IFRS 16	(28,4)	(23,8)
Résultat financier	**(67,7)**	**(59,0)**

4.7. Impôt

La charge d'impôt comptabilisée s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Charge d'impôt exigible	**(44,2)**	**(45,3)**
Impôt exigible de la période	(42,8)	(43,3)
Ajustement comptabilisé au cours de la période au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	(1,4)	(1,9)
Produit d'impôt différé	**15,0**	**0,5**
Impôt différé de la période	15,0	0,5
Perte de valeur sur actif d'impôt différé	-	-
Charge d'impôt de l'exercice	**(29,3)**	**(44,8)**

Le rapprochement entre le taux légal d'imposition en France et le taux effectif est le suivant :

	31/12/2023		31/12/2022	
	En %	En M€	En %	En M€
Résultat net de l'exercice		32,5		64,3
Neutralisation de la quote-part du résultat des entreprises associées		(18,4)		(16,2)
Neutralisation de l'impôt sur les sociétés		29,3		44,8
Résultat avant impôt et avant quote-part du résultat des entreprises associées		**43,4**		**92,9**
Impôt théorique selon le taux légal d'imposition en France	**25,82%**	**(11,2)**	**25,82%**	**(24,0)**
Ecarts de taux France / International	(4,11%)	1,8	0,31%	(0,3)
Effet des taux réduits et changements de taux	-	-	3,10%	2,9
Ajustement au titre de l'impôt des exercices antérieurs	3,33%	(1,4)	2,08%	(1,9)
Autres différences permanentes	(9,74%)	4,2	(1,51%)	1,4
Crédit d'impôt	(2,50%)	1,1	(1,16%)	1,1
Effet de l'imposition directe (CVAE)	16,84%	(7,3)	13,48%	(12,5)
Actifs d'impôt différé non reconnus	37,91%	(16,4)	12,29%	(11,4)
Taux effectif d'impôt	**67,54%**	**(29,3)**	**48,21%**	**(44,8)**

Les actifs d'impôt différé non reconnus sur 2023 concernent principalement l'Amérique du Nord, la Belgique, le Canada, les Pays Bas et la France.

Les impôts différés inscrits en actifs et passifs non courants s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)		31/12/2023	31/12/2022
Impôts différés actif		**64,4**	**58,8**
	Moins d'un an	22,9	21,2
	Plus d'un an	41,5	37,6
Impôts différés passif		**(130,3)**	**(149,4)**
	Moins d'un an	(20,4)	(27,2)
	Plus d'un an	(109,8)	(122,2)

Le stock de déficits reportables est de 456,2 M€ au 31 décembre 2023 dont 434,2 M€ n'ont pas été reconnus, au regard des hypothèses d'utilisation de ces déficits, et dans la limite de validité de leur report, ce qui représenterait un impôt différé actif de 112,5 M€. La reconnaissance des IDA sur déficits reportables est conforme aux budgets utilisés dans le cadre des tests de dépréciation.

A chaque arrêté comptable, le Groupe apprécie par entité fiscale s'il est probable que l'entité disposera de bénéfices fiscaux lui permettant d'imputer ses actifs d'impôts différés ou de bénéficier de crédits d'impôts disponibles non reconnus. Pour apprécier cette probabilité, le Groupe considère notamment les résultats actuels et passés des entités fiscales, ainsi que les perspectives de bénéfices fiscaux des sociétés.

La variation des impôts différés nets inscrits dans l'état de la situation financière s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	IDA	IDP
Solde d'ouverture au 1er janvier 2023	**58,8**	**(149,4)**
Constatation en capitaux propres	7,8	1,6
Constatation en résultat	12,0	2,9
Effet des variations de périmètre	(1,2)	1,2
Ecart de conversion et autres mouvements	(13,0)	13,4
Solde de clôture 31 décembre 2023	**64,4**	**(130,3)**

(en millions d'euros)	IDA	IDP
Solde d'ouverture au 1er janvier 2022	**69,7**	**(148,5)**
Constatation en capitaux propres	0,4	(14,4)
Constatation en résultat	1,3	(0,7)
Effet des variations de périmètre	(1,8)	2,0
Ecart de conversion et autres mouvements	(10,7)	12,2
Solde de clôture 31 décembre 2022	**58,8**	**(149,4)**

Les impôts différés nets par nature sont les suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Ecarts d'évaluation	(100,2)	(107,0)
Avantages au personnel	18,8	20,3
Report déficitaire	6,3	7,6
Autres	9,3	(11,6)
Solde de clôture au 31 décembre	**(65,8)**	**(90,6)**

5. Notes relatives à l'état de la situation financière consolidée

5.1. Goodwill

Evolution de la valeur comptable par zone géographique

(en millions d'euros)	France	Europe Continentale	Australie	Grande Bretagne	Amérique du Nord	Total
Au 1er janvier 2023	**808,6**	**168,3**	**32,7**	**73,7**	**14,1**	**1 097,4**
Acquisition (1)	0,5	-	-	-	-	0,5
Cession	-	-	-	-	-	-
Perte de valeur de la période	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion et autres	-	(0,0)	(1,1)	1,5	(0,5)	(0,1)
Au 31 décembre 2023	**809,0**	**168,3**	**31,5**	**75,2**	**13,7**	**1 097,8**
Dont valeur brute	*809,0*	*173,9*	*31,8*	*183,2*	*52,6*	*1 250,4*
Dont amortissement et perte de valeur cumulés	-	*(5,5)*	*(0,2)*	*(108,0)*	*(38,9)*	*(152,7)*

(1) Acquisition d'Ambulance Challandaise Renaud

(en millions d'euros)	France	Europe Continentale	Australie	Grande Bretagne	Amérique du Nord	Total
Au 1er janvier 2022	**804,5**	**166,0**	**32,9**	**77,8**	**13,4**	**1 094,5**
Acquisition	4,0	2,8	-	-	-	6,8
Cession	-	-	-	-	-	-
Perte de valeur de la période	-	-	-	-	0,0	0,0
Ecart de conversion et autres	-	(0,4)	(0,2)	(4,1)	0,7	(4,0)
Au 31 décembre 2022	**808,6**	**168,3**	**32,7**	**73,7**	**14,1**	**1 097,4**
Dont valeur brute	*808,6*	*173,9*	*32,9*	*179,5*	*53,9*	*1 248,8*
Dont amortissement et perte de valeur cumulés	-	*(5,5)*	*(0,2)*	*(105,8)*	*(39,8)*	*(151,4)*

Tests de perte de valeur

Les principales hypothèses retenues pour les tests de perte de valeur sont les suivantes :

Flux de trésorerie
Les flux de trésorerie sont issus du grand plan stratégique établi sur une durée de cinq ans et validé par les organes de direction. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance à long terme proche de l'inflation long terme attendue par le Groupe, dans la limite de la durée contractuelle le cas échéant ou à l'infini dans le cas contraire. L'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités (voir paragraphe ci-dessous).

Taux d'actualisation
Le taux d'actualisation utilisé est déterminé à partir du coût moyen du capital reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif testé.

Le coût moyen pondéré du capital a été déterminé par recoupement de deux méthodes : la méthode dite du « Capital Asset Pricing model » (CAPM) et le coût moyen pondéré du capital de sociétés cotées comparables. Compte tenu de ces paramètres, le coût de capital utilisé pour actualiser les flux futurs sont les suivants :

	WACC	
	31/12/2023	31/12/2022
GROUPE KEOLIS	**6,80%**	**6,80%**
Royaume-Uni	7,30%	7,40%
Suède	6,80%	6,20%
Canada	7,80%	7,90%
Danemark	6,80%	6,30%
Pays-Bas	6,05%	6,30%
Belgique	6,80%	7,10%
Australie	7,30%	7,40%
Etats-Unis	7,80%	7,90%
France	6,80%	6,80%

Ces taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie non fiscalisés, conformément à IAS 36.

Taux de croissance long terme

Les taux de croissance retenus pour les principales UGT ou groupe d'UGT sont les suivants :

	Taux de croissance à l'infini	
	31/12/2023	31/12/2022
GROUPE KEOLIS	**1,75%**	**2,30%**
Royaume-Uni	2,00%	2,30%
Suède	2,00%	2,30%
Canada	1,90%	2,30%
Danemark	2,00%	2,30%
Pays-Bas	1,75%	2,30%
Belgique	1,90%	2,30%
Australie	2,50%	2,30%
Etats-Unis	1,90%	2,30%
France	1,75%	2,30%

Sensibilité des valeurs recouvrables

Les tests de sensibilité des regroupements d'UGT ont été réalisés en faisant varier les taux de croissance à long terme ou le WACC (Weighted Average Cost of Capital). Une baisse de 0,5 point du taux de croissance à l'infini laisse une marge positive entre la valeur d'utilité et la valeur comptable pour l'ensemble des unités génératrices de trésorerie.

DocuSign Envelope ID: 9FA553C3-1373-4D5F-91D9-61345B40E0AA

5.2. Autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Agréments, Brevets et Logiciels	Marques	Droits contractuels	Actifs de concession	Actifs sur contrats (1)	Autres	Total
Au 1er janvier 2023	**101,7**	**53,0**	**256,6**	**94,0**	**12,6**	**51,2**	**569,1**
Acquisitions	14,5	-	-	-	3,1	10,8	**28,4**
Cessions et mises hors service	(8,6)	-	-	-	-	2,8	**(5,8)**
Amortissements et dépréciations nets	(27,1)	-	(23,9)	(21,2)	(4,1)	(6,9)	**(83,1)**
Variation de périmètre	(0,0)	-	-	-	-	2,3	**2,3**
Ecarts de conversion et autres	8,8	(0,0)	(0,8)	26,3	(0,5)	(9,4)	**24,5**
Au 31 décembre 2023	**89,3**	**53,0**	**232,0**	**99,1**	**11,3**	**50,8**	**535,4**
Dont Valeur brute	*268,0*	*65,7*	*685,0*	*155,5*	*39,1*	*118,9*	***1 332,1***
Dont Amortissement et perte de valeur cumulés	*(178,7)*	*(12,7)*	*(453,0)*	*(56,4)*	*(27,8)*	*(68,0)*	***(796,7)***

(en millions d'euros)	Agréments, Brevets et Logiciels	Marques	Droits contractuels	Actifs de concession	Actifs sur contrats (1)	Autres	Total
Au 1er janvier 2022	**113,3**	**53,0**	**280,8**	**91,3**	**16,7**	**46,9**	**602,0**
Acquisitions	17,7	-	-	-	1,1	10,1	**28,8**
Cessions et mises hors service	(2,4)	-	-	-	-	(1,4)	**(3,8)**
Amortissements et dépréciations nets	(32,1)	-	(24,2)	(21,2)	(4,0)	(4,6)	**(86,1)**
Variation de périmètre	-	-	-	0,0	(1,1)	9,1	**8,0**
Ecarts de conversion et autres	5,3	0,0	(0,1)	23,9	(0,0)	(8,9)	**20,2**
Au 31 décembre 2022	**101,7**	**53,0**	**256,6**	**94,0**	**12,6**	**51,2**	**569,1**
Dont Valeur brute	*265,0*	*65,9*	*687,4*	*190,4*	*37,3*	*112,6*	***1 358,6***
Dont Amortissement et perte de valeur cumulés	*(163,4)*	*(12,9)*	*(430,8)*	*(96,4)*	*(24,7)*	*(61,4)*	***(789,5)***

(1) cf : Note 2.4.7. pour la définition des actifs sur contrats

5.3. Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Terrains & Aménagements	Constructions	Matériels et outillages	Matériel de transport	Immobilisations en cours	Autres	Total
Au 1er janvier 2023	**49,1**	**258,4**	**69,0**	**265,4**	**68,8**	**66,1**	**776,7**
Acquisitions	5,3	33,8	14,3	61,8	35,3	23,1	**173,7**
Cessions et mises hors service	(1,7)	(6,3)	(6,3)	(39,5)	(0,4)	(6,0)	**(60,1)**
Amortissements nets	(3,1)	(29,0)	(19,1)	(61,9)	-	(20,3)	**(133,4)**
Variations de périmètre	(0,0)	(0,0)	0,0	0,0	0,0	0,2	**0,2**
Ecart de conversion et autres mouvements	0,3	34,9	2,2	(9,1)	(48,3)	12,1	**(7,8)**
Au 31 décembre 2023	**50,0**	**291,7**	**60,2**	**216,7**	**55,4**	**75,2**	**749,2**
Dont Valeur brute	*68,3*	*646,6*	*242,2*	*867,3*	*55,4*	*219,9*	***2 099,8***
Dont Amortissement et perte de valeur cumulés	*(18,3)*	*(354,9)*	*(182,1)*	*(650,6)*	-	*(144,8)*	***(1 350,6)***

(en millions d'euros)	Terrains & Aménagements	Constructions	Matériels et outillages	Matériel de transport	Immobilisations en cours	Autres	Total
Au 1er janvier 2022	**56,8**	**281,0**	**74,3**	**306,4**	**37,8**	**61,7**	**818,1**
Acquisitions	2,5	24,2	12,0	47,4	48,9	26,3	**161,3**
Cessions et mises hors service	(7,6)	(19,0)	(1,3)	(24,4)	(0,3)	(0,9)	**(53,6)**
Amortissements nets	(3,5)	(29,4)	(22,7)	(76,2)	-	(22,3)	**(154,0)**
Variations de périmètre	-	0,2	5,6	0,0	(6,0)	(2,0)	**(2,2)**
Ecart de conversion et autres mouvements	0,8	1,4	1,0	12,2	(11,7)	3,3	**7,1**
Au 31 décembre 2022	**49,1**	**258,4**	**69,0**	**265,4**	**68,8**	**66,1**	**776,7**
Dont Valeur brute	*65,4*	*599,7*	*246,9*	*954,4*	*68,8*	*219,4*	***2 154,7***
Dont Amortissement et perte de valeur cumulés	*(16,4)*	*(341,3)*	*(177,9)*	*(689,0)*	-	*(153,3)*	***(1 378,0)***

DocuSign Envelope ID: 9FA553C3-1373-4D5F-91D9-61345B40E0AA

5.4. Droits d'utilisation

ACTIF *(en millions d'euros)*	Terrains et bâtiments	Matériel de transport ferroviaire	Matériel de transport routier	Autres matériels	Total
Au 1er janvier 2023	385,3	46,0	594,6	9,8	**1 035,7**
Nouveaux contrats	70,3	-	170,7	1,2	**242,1**
Cessions et mises hors service	-	-	(0,0)	-	**(0,0)**
Amortissements et dépréciations nets	(76,3)	(4,6)	(150,0)	(3,5)	**(234,4)**
Variation de périmètre	(3,8)	-	(7,9)	0,0	**(11,7)**
Ecarts de conversion et autres	26,0	-	20,1	(0,2)	**45,9**
Au 31 décembre 2023	**401,5**	**41,4**	**627,4**	**7,2**	**1 077,5**
Dont Valeur brute	*619,8*	*64,5*	*1 249,4*	*14,1*	***1 947,7***
Dont Amortissement et perte de valeur cumulés	*(218,3)*	*(23,1)*	*(621,9)*	*(6,9)*	***(870,3)***

PASSIF *(en millions d'euros)*	Dettes de location IFRS 16 > 1 an	Dettes de location IFRS 16 < 1 an	Total
Au 1er janvier 2023	**827,2**	**209,2**	**1 036,4**
Nouvelles dettes	240,0	1,9	241,9
Remboursements des obligations locatives	0,0	(232,8)	(232,8)
Variation de périmètre	(11,2)	(0,2)	(11,3)
Ecarts de conversion et autres	(182,2)	229,7	47,5
Au 31 décembre 2023	**873,9**	**208,6**	**1 082,5**

ACTIF *(en millions d'euros)*	Terrains et bâtiments	Matériel de transport ferroviaire	Matériel de transport routier	Autres matériels	Total
Au 1er janvier 2022	348,8	50,6	584,6	11,1	**995,0**
Nouveaux contrats	52,8	-	197,9	2,7	**253,5**
Cessions et mises hors service	-	-	(0,2)	0,4	**0,1**
Amortissements et dépréciations nets	(78,5)	(4,6)	(139,5)	(3,7)	**(226,4)**
Variation de périmètre	(20,9)	-	(44,9)	(0,9)	**(66,7)**
Ecarts de conversion et autres (1)	83,1	-	(3,2)	0,2	**80,1**
Au 31 décembre 2022	**385,3**	**46,0**	**594,6**	**9,8**	**1 035,7**
Dont Valeur brute	*572,0*	*64,5*	*1 164,0*	*18,3*	***1 818,8***
Dont Amortissement et perte de valeur cumulés	*(186,7)*	*(18,5)*	*(569,4)*	*(8,5)*	***(783,0)***

(1) Les autres variations correspondent à l'effet de prolongation des contrats existant (dont 54M€ sur Keolis Sverige)

PASSIF (en millions d'euros)	Dettes de location IFRS 16 > 1 an	Dettes de location IFRS 16 < 1 an	Total
Au 1er janvier 2022	**801,9**	**206,4**	**1 008,2**
Nouvelles dettes	250,7	2,8	253,5
Remboursements des obligations locatives	0,0	(247,6)	(247,6)
Variation de périmètre	(63,6)	(6,3)	(69,9)
Ecarts de conversion et autres (1)	(161,8)	253,3	91,5
Au 31 décembre 2022	**827,2**	**209,2**	**1 036,4**

(1) Les autres variations correspondent à l'éffet de prolongation des contrats existant (dont 54M€ sur Keolis Sverige)

DocuSign Envelope ID: 9FA553C3-1373-4D5F-91D9-61345B40E0AA

5.5. Titres mis en équivalence

Le Groupe détient plusieurs participations dans des coentreprises et des entreprises associées, notamment en Grande-Bretagne, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.
La variation du poste au cours de l'exercice s'explique par les éléments ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Valeur d'équivalence à l'ouverture	69,6	62,3
Part du Groupe dans le résultat net	18,4	16,2
Dépréciation	-	-
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	*18,4*	*16,2*
Variations de juste valeur impactant les capitaux propres	(0,0)	(0,0)
Ecarts de conversion	0,9	(1,4)
Distribution de dividendes	(33,5)	(8,8)
Variation de périmètre & autres	0,1	1,3
Valeur d'équivalence à la clôture	**55,5**	**69,6**

Les éléments financiers résumés sur les co-entreprises significatives sont présentés ci-après à 100 %.

	31/12/2023				31/12/2022			
(en millions d'euros)	***Govia et ses filiales****	***SAEMES***	***Autres***	***Total entreprises associées***	***Govia et ses filiales***	***SAEMES***	***Autres***	***Total entreprises associées***
Actifs non courants	*416,6*	*262,2*	*NA*	*NA*	*737,2*	*249,0*	*NA*	*NA*
BFR net	*(360,9)*	*(161,9)*	*NA*	*NA*	*(649,0)*	*(140,4)*	*NA*	*NA*
Capitaux propres	*54,6*	*74,4*	*NA*	*NA*	*87,1*	*74,5*	*NA*	*NA*
dont résultat net	*38,4*	*(0,3)*	*NA*	*NA*	*42,8*	*0,4*	*NA*	*NA*
Passifs non courants	*1,1*	*25,9*	*NA*	*NA*	*1,1*	*34,1*	*NA*	*NA*
Actif net	***54,6***	***74,4***	***NA***	***NA***	***87,1***	***74,5***	***NA***	***NA***
Réconciliation des données financières avec la valeur des titres MEE :								
Part du Groupe dans l'actif net	***19,1***	***24,8***	***11,6***	***55,5***	***30,5***	***24,8***	***14,3***	***69,6***
Valeur nette comptable des titres MEE	***19,1***	***24,8***	***11,6***	***55,5***	***30,5***	***24,8***	***14,3***	***69,6***

** La clôture des comptes annuels de « Govia et ses filiales » est désormais au 31 décembre. Les données présentées correspondent aux comptes clos au 31 décembre 2023 non audités.*

Dans le cadre des activités de Govia en Angleterre, des contraintes contractuelles imposent aux sociétés opérationnelles de conserver un certain niveau de disponibilités. Au 31 décembre 2023, cette contrainte conduit à qualifier 100% de la trésorerie détenue par Govia au niveau de sa société opérationnelle GTR comme des disponibilités ne pouvant pas être transférées au groupe Go Ahead, actionnaire majoritaire de Govia. Dans ce contexte, la position de trésorerie nette à la clôture est présentée en BFR net.
De plus, selon le nouveau contrat 'National Rail Contract' (NRC), la distribution de dividendes n'est permise que sous certaines conditions et seulement avec l'approbation du DfT.
Ainsi, au 31 décembre 2023, la fraction de l'actif net soumis à ces restrictions détenu par le Groupe Keolis en Angleterre chez Govia s'élève à 10,3 M€ au titre de la franchise GTR sur un total de 19,1 M€.

5.6. Actifs financiers courants et non courants

Au 31 décembre 2023 (en millions d'euros)	Instrument de capitaux Propres évalués à la		Instruments de dette évalués		Dérivés actifs	Actifs financiers de concession	**Total**
	"Juste valeur" par Résultat	"Juste valeur" par "Autres éléments du Résultat" non recyclables	au coût amorti par résultat	à la "Juste Valeur" par Résultat			
Valeur brute	20,5	10,6	79,6		36,3	166,5	**313,5**
Dépréciation	-	-	(44,9)	-	-	(1,3)	**(46,2)**
Valeur nette	**20,5**	**10,6**	**34,8**	**-**	**36,3**	**165,2**	**267,3**
Dont à moins d'un an			2,2		35,5	1,9	**39,7**
Dont à plus d'un an	20,5	10,6	32,5	-	0,7	163,3	**227,6**

Au 31 décembre 2022 (en millions d'euros)	Instrument de capitaux Propres évalués à la		Instruments de dette évalués		Dérivés actifs	Actifs financiers de concession	**Total**
	"Juste valeur" par Résultat	"Juste valeur" par "Autres éléments du Résultat" non recyclables	au coût amorti par résultat	à la "Juste Valeur" par Résultat			
Valeur brute	21,2	10,9	79,0		61,6	152,6	**325,3**
Dépréciation	-	-	(42,3)	-	-	(6,3)	**(48,6)**
Valeur nette	**21,2**	**10,9**	**36,7**	**-**	**61,6**	**146,3**	**276,8**
Dont à moins d'un an			3,9		61,6		**65,4**
Dont à plus d'un an	21,2	10,9	32,8	-	-	146,3	**211,4**

Au 31 décembre 2023, les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat sont principalement composés des titres Via Transportation et Blue Technologies Limited.

Les titres Navya ont été mis à zéro au 31 décembre 2022 compte tenu de la mise en redressement judiciaire annoncée le 31 janvier 2023.

5.7. Stocks

(en millions d'euros)	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Stocks bruts	201,5	192,7
Dépréciations	(3,4)	(1,9)
Stocks nets	**198,0**	**190,8**

5.8. Créances d'exploitation et diverses

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Clients	796,3	696,3
Avances et acomptes versés sur commandes	26,1	26,7
Dépréciation des créances clients	(8,3)	(9,2)
Créances d'exploitation	**814,0**	**713,8**
Personnel et organismes sociaux	17,3	16,4
Etat et collectivités	233,6	258,6
Charges constatées d'avance	34,6	39,1
Autres (1)	275,9	287,5
Dépréciation des autres débiteurs	(1,1)	(1,0)
Créances diverses	**560,3**	**600,6**
TOTAL	**1 374,3**	**1 314,4**

(1) En 2023, les autres créances incluent 95 M€ représentant la garantie du Département du Transport Australien sur les droits à congés complémentaires, ces droits figurant au passif dans les dettes envers le personnel. Ces mêmes créances étaient de 81 M€ en 2022.

5.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Analyse par nature

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Disponibilités	506,4	473,2
Placements à court terme	3,9	2,4
Total inscrit à l'actif	**510,3**	**475,6**
Concours bancaires et comptes courants passifs	**(199,7)**	**(168,8)**
Trésorerie nette	**310,7**	**306,7**

Les équivalents de trésorerie comprennent des placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur.

Le Groupe considère que ses Organismes de Placement Collectif en Valeur Mobilière classées par l'Autorité des Marchés Financiers dans la catégorie « monétaire euro » répondent aux critères lui permettant de les classer en équivalents de trésorerie.

Il n'y a pas eu de monétisation de créance au 31 décembre 2023.

5.10. Capitaux propres

Capital social et primes d'émission
Au 31 décembre 2023, le capital social est de 237,9 M€, composé de 180 218 865 actions d'un euro et trente-deux centimes de valeur nominale, entièrement libérées.

La prime d'émission s'élève à 273,2 M€.

Le Groupe n'est pas soumis dans ses contrats d'endettement à des clauses de ratio d'endettement sur capitaux propres.

Actions propres
A la clôture, l'ensemble des titres d'autocontrôle de GROUPE KEOLIS S.A.S s'élevant à 2,4 M€ est éliminé.

Réserves et résultat distribuable
Au 31 décembre 2023, la société GROUPE KEOLIS S.A.S. présente un résultat comptable 2023 de +15,4 M€ et un report à nouveau positif de 47,5 M€ avant imputation du résultat 2023. Le bénéfice distribuable au 31 décembre 2023 s'élève donc à 62,9 M€.

Réserves attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle
Les principales réserves attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle proviennent des filiales suivantes : Keolis Downer, KDR Gold Coast Pty Ltd, KDR Victoria Pty Ltd, Australian Transit Enterprises Pty Ltd, Keolis Commuter Services LLC et les filiales françaises Transkeo T11 et T13.

Réserves de conversion
Les principaux taux de change contre l'euro utilisés au cours des exercices 2023 et 2022 sont les suivants :

(pour 1 euro)	2023		2022	
	Taux Moyen	Taux clôture	Taux Moyen	Taux clôture
Livre Sterling	0,869787	0,869050	0,852761	0,886930
Dollar australien	1,628801	1,626300	1,516692	1,569300
Couronne danoise	7,450935	7,452900	7,439564	7,436500
Couronne suédoise	11,478758	11,096000	10,629575	11,121800
Couronne norvégienne	11,424838	11,240500	10,102606	10,513800
Dollar US	1,081269	1,105000	1,053049	1,066600
Dollar canadien	1,459469	1,464200	1,369491	1,444000
Roupie indienne	89,300106	91,904500	82,686386	88,171000

5.11. Emprunts et dettes financières

Analyse des dettes financières par nature

En 2023, les lignes de financement suivants ont été mises en place ou amendées :

- au niveau de Groupe Keolis S.A.S :
  - un placement privé à taux fixe de 54 millions de dollars américains ;
  - un remboursement anticipé partiel de 24 millions d'euros de la tranche à taux variable du placement privé de droit allemand (Schuldscheindarlehen), initialement de 71 millions d'euros à échéance 2029 ;
  - l'extension de la maturité du crédit syndiqué renouvelable de 900 millions d'euros jusqu'au 22 juillet 2028 ;
  - l'amendement du crédit syndiqué renouvelable de 900 millions d'euros et du crédit à terme de 600 millions d'euros pour intégrer un nouvel indicateur ESG.

Au niveau des filiales de Keolis S.A :

- un emprunt à taux variable de 40 millions de dollars américains, mis en place le 12 avril 2023 pour une durée de 3 ans.

Ces opérations permettent non seulement au Groupe de renforcer la liquidité, mais également de rallonger la durée de vie moyenne de sa dette et de renforcer sa stratégie ESG.

Au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Montants dans l'état de la situation financière	Echéance	Taux
Dérivés	11,1	2024	-
Emprunts	14,0	2024	Taux fixes
Emprunts	64,5	2024	Taux variables
Sous-total à moins d'un an	**89,5**		
Participation des salariés	0,7	2025-2027	Taux fixes
Emprunts	105,3	2025-2035	Taux fixes
Emprunts	1 057,3	2025-2036	Taux variables
Sous-total à plus d'un an	**1 163,3**		
TOTAL (hors passifs financiers de concession)	**1 252,8**		

Au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Montants dans l'état de la situation financière	Echéance	Taux
Dérivés	10,7	2023	-
Emprunts	73,7	2023	Taux fixes
Emprunts	54,1	2023	Taux variables
Sous-total à moins d'un an	**138,4**		
Participation des salariés	0,7	2024-2026	Taux fixes
Emprunts	65,3	2024-2034	Taux fixes
Emprunts	1 175,8	2024-2035	Taux variables
Sous-total à plus d'un an	**1 241,8**		
TOTAL (hors passifs financiers de concession)	**1 380,2**		

Au 31 décembre 2023, le montant tiré au titre du crédit syndiqué (le « Crédit Syndiqué ») mis en place le 12 juillet 2013 et modifié par avenant les 11 juin 2015, 27 juillet 2018, 22 juillet 2022 et 15 décembre 2023 est de 125 M€. Le crédit court actuellement jusqu'en juillet 2028 (avec une option d'extension d'un an soumise à l'accord des prêteurs) et le solde non tiré s'élève à 775 M€.

Analyse des dettes financières par échéance

(en millions d'euros)	2024	2025	2026	2027	2028	2029 à 2034	> 2034	Total
Obligations locatives	208,9	225,0	137,7	117,3	94,6	203,4	95,6	1 082,4
Dettes financières hors passifs financiers de concession	89,5	84,4	693,5	156,4	128,0	48,0	52,9	1 252,8

Les ratios financiers à respecter

Dans la documentation de plusieurs contrats de crédit du groupe, un ratio financier est à respecter sur une base semestrielle, le « Leverage ratio ».

Le Leverage ratio correspond au rapport entre l'endettement net retraité et l'EBITDA récurrent retraité. Au 31 décembre 2023, les covenants sur le Leverage ratio sont respectés.

Les agrégats financiers utilisés pour le calcul du ratio financier répondent précisément aux définitions contenues dans les documentations des principaux crédits du Groupe.

Des agrégats de performance financière sur le Groupe et de ses filiales sont suivis tout au long de l'année, de manière à anticiper toute éventuelle évolution défavorable de ce ratio.

Tableau de variation des dettes financières et des obligations locatives

(en millions d'euros)	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Impact de Change	Autres (1)	31/12/2023
Obligations locatives	209,2	26,8	(256,8)	(0,5)	(0,3)	230,3	208,6
Dérivés	10,7	-	-	-	(0,0)	0,4	11,1
Passifs financiers de concession	2,1	1,5	(1,9)	0,4	-	1,9	4,0
Emprunts	127,7	40,8	(93,1)	(0,4)	(0,1)	3,6	78,5
Sous-total à moins d'un an	**349,8**	**69,1**	**(351,8)**	**(0,6)**	**(0,5)**	**236,1**	**302,1**
Obligations locatives	827,2	240,0	0,0	(11,2)	(0,4)	(181,7)	873,9
Participation des salariés	0,7	-	-	-	-	(0,0)	0,7
Dérivés	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers de concession	46,1	56,1	(15,0)	-	(0,1)	(2,5)	84,6
Emprunts	1 241,0	295,5	(355,2)	0,6	(5,6)	(13,7)	1 162,6
Sous-total à plus d'un an	**2 115,0**	**591,6**	**(370,2)**	**(10,5)**	**(6,2)**	**(198,0)**	**2 121,7**
TOTAL	**2 464,8**	**660,7**	**(722,0)**	**(11,1)**	**(6,7)**	**38,2**	**2 423,9**

(1) Les autres variations correspondent principalement à l'effet des dettes locatives inférieures à un an reclassées dans les dettes à court terme (dont 42M€ sur Keolis Sverige)

5.12. Actifs et passifs par catégorie

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IFRS 9, ainsi que leur juste valeur :

31/12/2023				Instruments financiers				Juste valeur			
Rubrique au bilan et classes d'instruments *En millions d'euros*	Non courant	Courant	Valeur nette comptable au bilan de la classe	A la juste valeur par capitaux propres	Prêts, créances, dettes au coût amorti	A la juste valeur par résultat	Qualifiés de couverture	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Endettement financier net
Instruments de dettes	32,6	2,2	34,8	-	34,8	-	-	-	34,8	-	34,8
Actifs financiers de concession	163,3	1,9	165,2	-	165,2	-	-	-	165,2	-	
Sous-total prêts et créances	**195,8**	**4,1**	**200,0**	**-**	**199,9**	**-**	**-**	**-**	**199,9**	**-**	**34,8**
Instruments de capitaux propres	31,1	-	31,1	10,6	-	20,5	-	-	-	31,1	
Juste valeur positive des dérivés de couverture	0,7	33,2	33,9	-	-	-	33,9	-	33,9	-	33,9
Juste valeur positive des dérivés de transaction	-	2,4	2,4	-	-	2,4	-	-	2,4	-	2,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie		510,3	510,3	-	-	510,3	-	(0,0)	510,3	-	510,3
Total des actifs financiers courants et non courants	**227,7**	**550,0**	**777,7**	**10,6**	**199,9**	**533,2**	**33,9**	**(0,0)**	**746,5**	**31,1**	**581,4**
Emprunts obligataires	2,7	-	2,7	-	-	2,7	-	-	2,7	-	2,7
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 159,9	78,5	1 238,3	-	1 238,3	-	-	-	1 238,3	-	1 238,3
Sous-total emprunts	*1 162,6*	*78,5*	*1 241,1*	*-*	*1 238,3*	*2,7*	*-*	*-*	*1 241,1*	*-*	*1 241,1*
dont :							-				
- évalués au coût amorti	*1 107,7*	*78,5*	*1 186,1*	*-*	*1 186,1*	*-*	*-*	*-*	1 186,1	*-*	1 186,1
- faisant l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur	52,2	-	52,2	-	52,2	-	-	-	52,2	-	52,2
- évalués selon l'option "juste valeur"	2,7	-	2,7	-	-	2,7	-	-	2,7	-	2,7
Juste valeur négative des dérivés de couverture *	-	10,7	10,7	-	-	-	10,7	-	10,7	-	10,7
Juste valeur négative des dérivés de transaction	-	0,3	0,3	-	-	0,3	-	-	0,3	-	0,3
Emprunts et dettes financières	**1 162,6**	**89,5**	**1 252,1**	**-**	**1 238,3**	**3,1**	**10,7**	**-**	**1 252,1**	**-**	**1 252,1**
Dettes de trésorerie et trésorerie passive	-	199,7	199,7	-	199,7	-	-	(0,0)	199,7	-	199,7
Total des passifs financiers courants et non courants	**1 162,6**	**289,2**	**1 451,8**	**-**	**1 438,0**	**3,1**	**10,7**	**(0,0)**	**1 451,8**	**-**	**1 451,8**
Endettement financier net du groupe	**1 129,3**	**(258,9)**	**870,4**	**-**	**1 403,3**	**(509,6)**	**(23,2)**	**0,0**	**870,5**	**-**	**870,5**

31/12/2022				Instruments financiers				Juste valeur			
Rubrique au bilan et classes d'instruments *En millions d'euros*	Non courant	Courant	Valeur nette comptable au bilan de la classe	A la juste valeur par capitaux propres	Prêts, créances, dettes au coût amorti	A la juste valeur par résultat	Qualifiés de couverture	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Endettement financier net
Instruments de dettes	32,8	3,9	36,7	-	36,7	-	-	-	36,7	0,0	36,7
Actifs financiers de concession	146,3	-	146,3	-	146,3	-	-	-	146,3	-	
Sous-total prêts et créances	**179,2**	**3,9**	**183,0**	**-**	**183,0**	**-**	**-**	**-**	**183,0**	**0,0**	**36,7**
Instruments de capitaux propres	32,1	-	32,1	10,9	-	21,2	-	-	-	32,1	
Juste valeur positive des dérivés de couverture	-	60,1	60,1	-	-	-	60,1	-	60,1	-	60,1
Juste valeur positive des dérivés de transaction	-	1,4	1,4	-	-	1,4	-	-	1,4	-	1,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie		475,6	475,6	-	-	475,6	-	(0,0)	475,6	-	475,5
Total des actifs financiers courants et non courants	**211,3**	**541,0**	**752,3**	**10,9**	**183,0**	**498,2**	**60,1**	**(0,0)**	**720,2**	**32,1**	**573,8**
Emprunts obligataires	2,6	-	2,6	-	-	2,6	-	-	2,6	-	2,6
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 238,5	127,7	1 366,2	-	1 366,2	-	-	-	1 366,2	-	1 366,2
Sous-total emprunts	*1 241,0*	*127,7*	*1 368,8*	*-*	*1 366,2*	*2,6*	*-*	*-*	*1 368,8*	*-*	*1 368,8*
dont :							-				
- évalués au coût amorti	*1 238,5*	*127,7*	*1 366,2*	*-*	*1 366,2*	*-*	*-*	*-*	1 366,2	*-*	1 366,2
- faisant l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- évalués selon l'option "juste valeur"	2,6	-	2,6	-	-	2,6	-	-	2,6	-	2,6
Juste valeur négative des dérivés de couverture *	-	7,8	7,8	-	-	-	7,8	-	7,8	-	7,8
Juste valeur négative des dérivés de transaction	-	2,9	2,9	-	-	2,9	-	-	2,9	-	2,9
Emprunts et dettes financières	**1 241,0**	**138,4**	**1 379,5**	**-**	**1 366,2**	**5,4**	**7,8**	**-**	**1 379,5**	**-**	**1 379,5**
Dettes de trésorerie et trésorerie passive	-	168,8	168,8	-	168,8	-	-	0,0	168,8	-	168,8
Total des passifs financiers courants et non courants	**1 241,0**	**307,3**	**1 548,3**	**-**	**1 535,0**	**5,4**	**7,8**	**0,0**	**1 548,3**	**-**	**1 548,3**
Endettement financier net du groupe	**1 208,2**	**(233,7)**	**974,5**	**-**	**1 498,3**	**(471,6)**	**(52,3)**	**0,0**	**974,5**	**(0,0)**	**974,5**

* exclut la juste valeur des matières premières car ces éléments sont présentés dans 5.13 - Gestion du risque de variation du prix des matières premières

5.13. Gestion des risques et instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer les expositions aux risques de marchés financiers résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement :

- Risque de taux d'intérêts ;
- Risque de change ;
- Risque de matières premières.

Le Groupe détient au 31 décembre 2023 des instruments financiers dérivés :

- éligibles à la comptabilité de couverture et comptabilisés en couverture de flux de trésorerie (CFH) ou en couverture de juste valeur (FVH) ;
- ou non éligibles à la comptabilité de couverture et comptabilisés en transaction.

Les justes valeurs sont calculées en utilisant les méthodes standard de valorisation et sur la base des conditions de marché "mid-market" communément utilisées sur les marchés. Les données de marché utilisées sont de niveau 2 au sens de la norme IFRS 13.

Les impacts sur la performance et la situation financière des instruments financiers dérivés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)			Variation des capitaux propres (réserves recyclables)		Résultat financier latent	Résultat financier réalisé	Primes à payer		
Sous-Jacent	Comptabilité de couverture	Juste valeur au 31/12/2022 (hors primes)	Variation	Recyclage	Variation	Variation	Variation	Juste valeur au 31/12/2023 (hors primes)	Primes restant à amortir 31/12/2023
Taux	CFH	51,7	(13,4)	(15,4)	(0,1)		(0,3)	22,4	(5,4)
Taux	Trading	0,0	-	-	-			0,0	-
Taux	FVH	0,0	-	-	-			0,0	-
Total Taux		**51,7**	**(13,4)**	**(15,4)**	**(0,1)**	**-**	**(0,3)**	**22,4**	**(5,7)**
Change	CFH	0,6	0,4	(0,9)	(0,0)			-	-
Change	Trading	(1,3)	-	-	3,2			2,0	-
Change	FVH		0,4		0,3			0,7	-
Total Change		**(0,7)**	**0,8**	**(0,9)**	**3,6**	**-**	**-**	**2,7**	**-**
Matières premières	CFH	1,0	(2,0)	(2,1)	(0,3)			(3,4)	(0,0)
Matières premières	Trading	(0,3)	-	-	0,3			(0,0)	-
	FVH		-	-					
Total Matières premières		**0,7**	**(2,0)**	**(2,1)**	**(0,0)**	**-**	**-**	**(3,4)**	**(0,0)**
Total		**51,7**	**(14,6)**	**(18,5)**	**3,4**	**-**	**(0,3)**	**21,7**	**(5,7)**

Les instruments financiers dérivés de taux et de change sont inscrits dans l'état de la situation financière pour leur juste valeur pour les montants suivants :

en millions d'euros	31/12/2023			31/12/2022		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments dérivés actifs						
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	-	33,2	**33,2**	-	60,1	**60,1**
Dérivés de couverture de juste valeur	0,7	-	**0,7**	-	-	**-**
Dérivés de transaction	-	2,4	**2,4**	-	1,4	**1,4**
Dérivés de couverture des flux d'investissement net à l'étranger	-	-	**-**	-	-	**-**
Total instruments dérivés actifs	**0,7**	**35,5**	**36,3**	**-**	**61,6**	**61,6**
Instruments dérivés passifs						
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	-	10,7	**10,7**	-	7,8	**7,8**
Dérivés de couverture de juste valeur	-	-	**-**	-	-	**-**
Dérivés de transaction	-	0,3	**0,3**	-	2,9	**2,9**
Dérivés de couverture des flux d'investissement net à l'étranger	-	-	**-**	-	-	**-**
Total instruments dérivés passifs	**-**	**11,1**	**11,1**	**-**	**10,7**	**10,7**

Le tableau suivant présente, par type de risque, le lien économique entre les instruments dérivés et les éléments couverts :

2023	JV des dérivés	Variation JV des dérivés	Variation JV de l'élément couvert	Inefficacité de la couverture
GKSAS				
CFH				
Taux	22,4	(29,2)	29,2	(0,1)
Change	-	(0,6)	0,6	-
MP	(3,4)	(4,4)	4,4	-
Trading				
Taux	-	-	-	
Change	2,1	3,2	-	
MP	(0,0)	0,3	-	
FVH				
Taux	-	-	-	-
Change	0,7	0,3	(0,9)	(0,6)
MP	-	-	-	-

2022	JV des dérivés	Variation JV des dérivés	Variation JV de l'élément couvert	Inefficacité de la couverture
GKSAS conso				
CFH				
Taux	51,7	52,1	(52,0)	0,0
Change	0,6	0,3	(0,3)	-
MP	1,0	(3,6)	3,6	-
Trading				
Taux	-	2,6	-	-
Change	(1,3)	(1,5)	-	-
MP	(0,3)	(0,2)	-	-

Les impacts sur les capitaux propres recyclables (autres éléments du résultat global) se détaillent comme suit :

Capitaux Propres recyclables - en M Euros	
Ouverture au 1 janvier 2022	**2,3**
Recyclé en Résultat	**(27,2)**
Variation de valeur efficace sur instruments de couverture de flux de	**71,3**
Couverture de risque de taux	45,6
Couverture de risque de change	0,7
Dont transactions futures couvertes	-
Couverture de risque de prix	24,9
Variation du coût de couverture	**-**
Couverture de risque de taux	-
Couverture de risque de change	-
Couverture de risque de prix	-
Ecart de change	**0,1**
Clôture au 31 décembre 2022	**46,5**
Ouverture au 1 janvier 2023	**46,5**
Recyclé en Résultat	**(18,5)**
Variation de valeur efficace sur instruments de couverture de flux de	**(15,1)**
Couverture de risque de taux	(13,4)
Couverture de risque de change	0,4
Dont transactions futures couvertes	-
Couverture de risque de prix	(2,0)
Variation du coût de couverture	**0,4**
Couverture de risque de taux	-
Couverture de risque de change	0,4
Couverture de risque de prix	-
Ecart de change	**0,0**
Clôture au 31 décembre 2023	**13,3**

Rupture des relations de couverture

Une relation de couverture est rompue dès lors que les conditions d'efficacité ne sont plus remplies au sens de la norme IFRS 9, ou lorsque l'instrument dérivé concerné arrive à échéance, est résilié, ou vendu, ou encore lorsque l'élément couvert est résilié ou vendu. Par ailleurs, le Groupe peut à tout

moment décider de mettre un terme à une relation de couverture. Dans ces cas, la relation de couverture n'est plus applicable.

2023	Soldes des réserves de couverture sur relations de couverture maintenues	Soldes des réserves de couverture sur relations de couverture arrêtées	Réserves de couverture recyclées car l'élément couvert a influé sur le résultat	Réserves de couverture recyclées car l'élément couvert ne se réalise plus
GKSAS				
CFH				
Taux	16,5	-	(15,4)	-
Change	-	-	(1,0)	-
MP	(3,4)	-	(2,1)	-

2022	Soldes des réserves de couverture sur relations de couverture maintenues	Soldes des réserves de couverture sur relations de couverture arrêtées	Réserves de couverture recyclées car l'élément couvert a influé sur le résultat	Réserves de couverture recyclées car l'élément couvert ne se réalise plus
GKSAS conso				
CFH				
Taux	45,3	0,0	1,8	0,0
Change	0,6	0,0	-0,4	0,0
MP	0,7	0,0	-28,7	0,0

Les instruments de couverture de taux déqualifiés font notamment suite au remboursement de certaines lignes de financement auxquelles des instruments dérivés étaient associés.

Gestion du risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt provient de son endettement financier. Le Groupe couvre le risque de hausse de taux en utilisant des instruments financiers dérivés. La dette en EUR et la dette en USD exposées au 31 décembre 2023 sont couvertes respectivement à hauteur de 88% et 60% sur un plan économique.

Les instruments financiers dérivés éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés en couverture de flux de trésorerie ou en couverture de juste valeur. Les instruments financiers dérivés non éligibles sont comptabilisés en transaction.

La dette nette du Groupe se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts et dettes financières retraités des passifs financiers de concession*	**1 252,8**	**1 380,2**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**(310,6)**	**(306,7)**
Intérêts courus non échus à recevoir	(3,1)	(3,4)
Prêts et créances	(31,0)	(29,5)
Dépôts et cautionnements	(0,7)	(3,7)
Dérivés actifs	(36,3)	(61,6)
Participation des salariés	(0,7)	(0,7)
Endettement fi nancier net	**870,5**	**974,5**

*y compris participation des salariés

L'endettement financier net est un indicateur interne à Keolis. Il exclut les obligations locatives générées par l'application de la norme IFRS 16 (y compris les dettes de location financement qui ont

été intégralement reclassées en obligations locatives en application de la norme IFRS 16) et les engagements de rachats de participations ne donnant pas le contrôle. Il exclut également les passifs financiers de concession.

Le Groupe est soumis à la variabilité des taux d'intérêt sur la partie de son endettement financier net à taux variable.

La ventilation par type de taux des emprunts et dettes financières, avant et après prise en compte des instruments dérivés (de couverture et de transaction), se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Structure initiale de la dette		Structure après couverture	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Taux fixe	120,0	139,7	946,0	1 015,7
Taux variable	1 132,8	1 240,5	306,8	364,5
Total des emprunts et dettes	**1 252,8**	**1 380,2**	**1 252,8**	**1 380,2**

Analyse de la sensibilité :

Au 31 décembre 2023, sur la base d'un endettement net constant, une variation instantanée de 50 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture impacterait le coût annuel de l'endettement financier de la manière suivante :

(en millions d'euros)	XDS10 +50 bp P&L	XDS20 +50 bp Rés. recyclables	XDS30 -50 bp P&L	XDS40 -50 bp Rés. recyclables
Instruments financiers à taux variable (après prise en compte des couvertures de JV)	(4,0)	-	4,0	-
Dettes en juste valeur sur option	-	-	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture	-	-	-	-
Dérivés qualifiés en couverture de flux de trésorerie	(0,1)	3,9	0,0	(3,9)
Analyse de la sensibilité	**(4,1)**	**3,9**	**4,0**	**(3,9)**

Sur la base de la structure de la dette au 31 décembre 2023, une variation de la courbe de taux d'intérêt de +/- 50 points de base sur une durée de cinq ans impacterait le coût de l'endettement financier de la manière suivante :

(en millions d'euros)	XDS10 +50 bp P&L	XDS20 +50 bp Rés. recyclables	XDS30 -50 bp P&L	XDS40 -50 bp Rés. recyclables
Instruments financiers à taux variable (après prise en compte des couvertures de JV)	(19,8)	0,1	19,8	(0,1)
Dettes en juste valeur sur option	-	-	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture	-	-	-	-
Dérivés qualifiés en couverture de flux de trésorerie	0,1	12,5	(0,1)	(12,7)
Analyse de la sensibilité	**(19,7)**	**12,6**	**19,7**	**(12,7)**

Les instruments financiers dérivés sont inscrits dans l'état de la situation financière à leur juste valeur pour les montants suivants :

en millions d'euros	JUSTE VALEUR AU BILAN 31/12/2023					JUSTE VALEUR AU BILAN 31/12/2022				
	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Couverture des flux d'investissement net à l'étranger	TOTAL	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Couverture des flux d'investissement net à l'étranger	TOTAL
Swaps receveurs de taux fixe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swap payeurs de taux fixe	9,9	-	-	-	9,9	21,7	-	-	-	21,7
Swaps d'index	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de taux	23,3	-	-	-	23,3	37,8	-	-	-	37,8
Instruments dérivés actifs	**33,2**	**-**	**-**	**-**	**33,2**	**59,5**	**-**	**-**	**-**	**59,5**
Swaps receveurs de taux fixe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swap payeurs de taux fixe	0,6	-	-	-	0,6	-	-	-	-	-
Options de taux	10,2	-	-	-	10,2	7,8	-	-	-	7,8
Instruments dérivés passifs	**10,7**	**-**	**-**	**-**	**10,7**	**7,8**	**-**	**-**	**-**	**7,8**
Position nette taux	**22,4**	**-**	**-**	**-**	**22,4**	**51,7**	**-**	**-**	**-**	**51,7**

Les montants nominaux des instruments financiers dérivés sont détaillés ci-dessous :

en millions d'euros	31/12/2023		31/12/2022	
	Dette nette long terme	Dette nette court terme	Dette nette long terme	Dette nette court terme
Swaps receveurs de taux fixe	-	-	-	-
Swaps payeurs de taux fixe	340,1	0,6	273,8	34,7
Swaps d'index	-	-	-	-
Options de taux	520,2	18,1	418,8	148,8

Au 31 décembre 2023, les échéances des instruments financiers dérivés de couverture des risques de taux portent sur les années 2024 à 2035. Pour les couvertures synthétiques composées de plusieurs instruments, nous ne considérons que le nominal couvert. En sus de ces couvertures en vie, le Groupe détient 150 M€ de couvertures dont le départ s'effectuera dans l'année à venir.

Gestion du risque de change

Le Groupe met en place des prêts ou emprunts intra-groupe libellés en devises étrangères et enregistrés en comptes courants. Afin de couvrir le risque de change qui en résulte, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui lui permettent de figer les cours de change des prêts ou emprunts intra-groupe, à hauteur de 100% des montants nominaux exposés sur un plan économique.

Le Groupe réalise également des investissements dans des entités étrangères. Afin de gérer le risque de change induit par ces investissements, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour des montants limités, l'objectif de gestion étant dans ce cas de préserver le cours de change de référence défini pour l'année.

Enfin, le Groupe effectue des achats d'actifs libellés en devises autres que les devises fonctionnelles respectives des filiales concernées Afin de couvrir les potentielles évolutions des cours de change entre la signature du contrat d'achat des actifs et leur livraison effective, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés lui permettant de figer ou limiter le risque d'évolution des cours.

Les instruments financiers dérivés détenus par le Groupe peuvent être éligibles à la comptabilité de couverture d'investissement net au sens de la norme IFRS 9, à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie au sens de la norme IFRS 9, ou comptabilisés en transaction. Au 31 décembre 2023, il n'y a que des instruments financiers de change comptabilisés en transaction.

Les instruments financiers dérivés sont inscrits dans l'état de la situation financière pour leur juste valeur pour les montants suivants :

en millions d'euros	JUSTE VALEUR AU BILAN 31/12/2023					JUSTE VALEUR AU BILAN 31/12/2022				
	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Couverture des flux d'investissement net à l'étranger	TOTAL	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Couverture des flux d'investissement net à l'étranger	TOTAL
Swaps cambistes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de devises	-	-	2,3	-	**2,3**	0,1	-	1,0	-	1,1
Achat à terme de devises	-	-	0,0	-	**0,0**	0,5	-	0,5	-	0,9
Vente à terme de devises	-	-	-	-	**-**	-	-	-	-	-
Options sur devises	-	-	-	-	**-**	-	-	-	-	-
Cross currency swap	-	0,7	-	-	0,7	-	-	-	-	-
Instruments dérivés actifs	**-**	**0,7**	**2,3**	**-**	**3,0**	**0,6**	**-**	**1,4**	**-**	**2,0**
Swaps de devises	-	-	0,3	-	**0,3**	-	-	2,7	-	**2,7**
Achat à terme de devises	-	-	-	-	**-**	-	-	-	-	**-**
Vente à terme de devises	-	-	-	-	**-**	-	-	-	-	**-**
Options sur devises	-	-	-	-	**-**	-	-	-	-	**-**
Cross currency swap	-	-	-	-	**-**	-	-	-	-	**-**
Instruments dérivés passifs	**-**	**-**	**0,3**	**-**	**0,3**	**-**	**-**	**2,7**	**-**	**2,7**
Position nette s/devises	**-**	**0,7**	**2,0**	**-**	**2,7**	**0,6**	**-**	**(1,3)**	**-**	**(0,7)**

Les instruments financiers dérivés couvrent notamment les opérations en devises suivantes : AED, AUD, CAD, GBP, SEK, USD, SGD.

Au 31 décembre 2023, l'ensemble des échéances des instruments financiers dérivés de change porte sur l'année 2024.

Gestion du risque de variation du prix des matières premières

Dans le cadre de son activité opérationnelle, le Groupe est exposé à un risque de fluctuation de prix de certaines matières premières, en particulier de gazole. Le Groupe couvre ce risque en utilisant des instruments financiers dérivés. Sur un plan économique, Keolis a couvert 90% des volumes budgétés de gazole exposés en 2023.

Les instruments financiers dérivés de matières premières éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés en couverture de flux de trésorerie au sens de la norme IFRS 9. Les instruments financiers dérivés non éligibles sont comptabilisés en transaction.

Les instruments financiers dérivés sont inscrits dans l'état de la situation financière à leur juste valeur pour les montants suivants :

en millions d'euros	JUSTE VALEUR AU BILAN 31/12/2023				JUSTE VALEUR AU BILAN 31/12/2022			
	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	TOTAL	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	TOTAL
Swaps s/produits pétroliers	0,3		-	0,3	3,5		-	3,5
Swaptions s/ produits pétroliers	-		-	-	-		-	-
Achats à terme d'électricité	-		-	-	-		-	-
Tunnels - actif	0,0	-	-	0,0	0,9	-	-	0,9
Instruments dérivés sur matières premières actifs	**0,3**	-	-	**0,3**	**4,4**			**4,4**
Swaps s/produits pétroliers	3,6		0,0	**3,6**	2,8		0,3	**3,1**
Tunnels - passif	0,1		-	**0,1**	0,7		-	**0,7**
Achats à terme d'électricité	-		-	-	-		-	-
Instruments dérivés sur matières premières passifs	**3,7**	-	**0,0**	**3,7**	**3,5**		**0,3**	**3,7**
Position nette sur matière	**(3,4)**	-	**(0,0)**	**(3,4)**	**1,0**	-	**(0,3)**	**0,7**

Au 31 décembre 2023, les échéances des instruments financiers dérivés de matières premières représentent un volume de 55 303 tonnes (contre 59 788 tonnes au 31 décembre 2022).

Risque de contrepartie

Les transactions qui génèrent potentiellement un risque de contrepartie pour le Groupe sont essentiellement :

- les placements de liquidités ;
- les instruments financiers dérivés ;
- les créances clients.

Une procédure de risque de contrepartie concernant les placements et les instruments financiers dérivés a été définie et mise en place par le Groupe en 2013, et mise à jour en 2023.

Cette procédure définit notamment les critères d'appréciation du risque de contrepartie et ainsi la capacité du Groupe Keolis à conclure des opérations financières avec ces contreparties. Cette procédure s'articule autour des principes ci-dessous :

- Les instruments financiers dérivés, ne sont traités qu'avec des contreparties appartenant aux catégories autorisées ;
- Les portefeuilles de placements de liquidités et de financements respectent des limites par contrepartie ;
- La "juste valeur à risque" (juste valeur en faveur du Groupe) du portefeuille d'instruments financiers dérivés fait l'objet d'un suivi régulier, de manière à répartir le risque sur les différentes contreparties ;
- Les contreparties font l'objet d'un suivi régulier. Si une contrepartie bancaire du Groupe sort d'une catégorie autorisée, le portefeuille d'instruments financiers dérivés fera l'objet d'une restructuration de manière à respecter de nouveau le critère de catégorie.

Au 31 décembre 2023 :

- Tous les placements réalisés et tous les instruments financiers dérivés détenus par le Groupe ont été conclus avec des contreparties bancaires respectant les critères ;
- Aucun dépassement de limite pour les portefeuilles de placement de liquidités et de financements n'a été constaté ;
- L'analyse des justes valeurs à risque montre qu'aucun risque de contrepartie significatif n'est à signaler.

Enfin, les calculs d'ajustement de juste valeur au crédit / au débit en fonction du risque de contrepartie, requis par la norme IFRS 13, montrent que l'impact du risque de contrepartie sur la valorisation des portefeuilles d'instruments financiers dérivés du Groupe est négligeable.

Risque de liquidité

Au 31 décembre 2023, la ligne de crédit syndiquée renouvelable disponible de 900 M€ est tirée à hauteur de 125 M€. Le solde non tiré s'élève à 775 M€. Cette ligne de crédit est disponible au niveau de Groupe Keolis S.A.S. et de Keolis SA.

Le tableau suivant présente le profil de remboursement des dettes non courantes de Groupe Keolis S.A.S et de Keolis SA ainsi que le profil de la charge d'intérêts prévisionnelle correspondante après prise en compte des instruments financiers dérivés de couverture de taux.

Au 31 décembre 2023 :

(en millions d'euros)	**<= 1 an**	**2 ans**	**3 à 5 ans**	**> 5 ans**
Dette financière	9,9	34,9	894,3	77,9
Charge de la dette	(27,1)	(29,7)	(45,9)	(20,3)
dont couvertures de taux	*19,3*	*16,1*	*23,2*	*4,1*

La charge d'intérêts prévisionnelle de la dette est calculée sur la dette brute, sur la base des taux d'intérêt en date du 31 décembre 2023, auxquels s'ajoute la marge de crédit du Groupe.

Le Groupe s'assure de sa capacité à faire face à ses engagements financiers. Pour ce faire, le Groupe établit chaque année un tableau prévisionnel des flux de trésorerie pluriannuels visant à déterminer les besoins de financement et leur saisonnalité. Sur cette base, le groupe clôture ses comptes 2023 sans risque identifié sur la trésorerie 2024.

5.14. Provisions

Analyse par nature

(en millions d'euros)	31/12/2023			31/12/2022		
	A plus d'un an	A moins d'un an	Total	A plus d'un an	A moins d'un an	Total
Retraites	46,9	11,4	**58,3**	50,2	13,6	**63,8**
Autres avantages accordés aux salariés	15,3	1,8	**17,1**	18,6	1,8	**20,4**
Risques sociaux et fiscaux	25,2	31,6	**56,8**	23,5	31,1	**54,7**
Pertes sur contrats	16,4	(0,4)	**16,0**	18,0	1,8	**19,9**
Gros entretiens et remise en état	4,8	8,3	**13,1**	5,3	7,3	**12,6**
Autres	25,7	12,5	**38,1**	19,9	7,5	**27,4**
Total	**134,2**	**65,2**	**199,4**	**135,6**	**63,1**	**198,8**

Au 31 décembre 2023, une provision pour risques de devoir verser des congés payés aux salariés absents pour longue durée en France est comptabilisée à hauteur de 7 M€ vs 3,6 M€ au 31 décembre 2022. Ce montant représente une année de droits acquis par les salariés concernés.

Variations de l'exercice

(en millions d'euros)	01/01/2023	Dotation	Reprises	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2023
Retraites	63,8	(3,0)	(9,7)	-	7,2	58,3
Autres avantages accordés aux salariés	20,4	3,2	(4,5)	-	(2,0)	17,1
Risques sociaux et fiscaux	54,7	16,2	(11,1)	-	(3,1)	56,8
Pertes sur contrats	19,9	5,8	(6,6)	-	(3,1)	16,0
Gros entretiens et remise en état	12,6	3,5	(1,8)	-	(1,3)	13,1
Autres	27,4	25,0	(20,0)	0,0	5,7	38,1
Total	**198,8**	**50,8**	**(53,7)**	**0,0**	**3,5**	**199,4**

Au 31 décembre 2023, les reprises de provisions de 53,7 M€ se répartissent en reprises utilisées pour un montant de 29,1 M€. Les reprises de provisions sans utilisation s'élèvent à 24,5 M€.

Retraites et avantages assimilés

Le montant des obligations comptabilisées dans l'état de la situation financière s'analyse comme suit :

(millions d'euros)		31/12/2023	31/12/2022
Obligations inscrites au passif de l'état de la situation financière :			
Retraites et avantages postérieurs à la retraite		58,3	63,8
	- dont France	*56,7*	*63,8*
	- dont Suède	*1,6*	
Autres avantages accordés aux salariés		17,1	20,4
Total		**75,4**	**84,2**
Dont :			
Non Courant		62,2	68,7
Courant		13,2	15,4

5.14.1. Retraites et avantages postérieurs à la retraite - France

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses économiques retenues pour l'évaluation des obligations relevant de régimes à prestations définies sont les suivantes :

(en pourcentage)	31/12/2023	31/12/2022
	France	France
Taux d'actualisation	3,19	3,28
Taux d'augmentation des salaires *(fourchette de table par catégorie pour France)*	4,47	4,44
Taux de rendement implicite des actifs	3,19	3,28

Les actifs des régimes sont composés comme suit :

(millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
	France	France
Actions	-	-
Obligations	0,1	0,2
Immobilier	-	-
Autres (notamment équivalents de trésorerie)	-	-

La sensibilité aux taux d'actualisation est la suivante, par rapport aux hypothèses retenues :

	Engagement 31/12/2023	Coût des services 2024	Coût financier 2024
Taux d'actualisation affecté de -0,5%	58,2	5,0	1,6
Taux d'actualisation (hypothèse de base)	56,8	4,8	1,7
Taux d'actualisation affecté de +0,5%	55,8	4,7	1,8

Obligations inscrites dans l'état de la situation financière

Les obligations comptabilisées dans l'état de la situation financière s'analysent comme suit :

(millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Valeur actualisée des obligations non financées	55,8	62,6
Valeur actualisée des obligations financées	1,2	1,3
Valeur actualisée des obligations totales	**56,9**	**63,9**
Juste valeur des actifs des régimes	(0,1)	(0,2)
Coût des services passés non reconnus	-	-
Valeur actuelle nette des obligations comptabilisées	**56,8**	**63,8**

Analyse de la variation des obligations et des actifs de couverture

La valeur actualisée des obligations s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Valeur actualisée des obligations à l'ouverture de l'exercice	**63,9**	**69,4**
Coût des services rendus	5,0	6,2
Coût financier (y compris Franchise Adjustment)	1,8	0,4
Prestations payées	(8,0)	(7,8)
Contributions des salariés	-	-
Modifications de régimes	(8,8)	0,1
Ecarts actuariels	2,8	(11,9)
Ecarts de conversion et changement de méthodes	0,0	-
Effet des variations de périmètres	2,1	7,7
Effet des réductions et liquidations	(1,8)	-
Valeur actualisée des obligations à la clôture de l'exercice	**56,9**	**63,9**

La juste valeur des actifs s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture	**0,2**	**0,3**
Rendement implicite des actifs	0,0	0,0
Ecarts actuariels sur le rendement des fonds	0,0	(0,0)
Contributions de l'employeur	-	-
Contributions des salariés	-	-
Prestations payées	(0,1)	(0,2)
Ecarts de conversion	-	-
Effet des variations de périmètres	-	-
Effet des réductions et liquidations PLAFONNEMENT ACTIF	-	-
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture	**0,1**	**0,2**

Les écarts actuariels relatifs aux changements d'hypothèses et aux gains et pertes d'expérience sont les suivants :

(millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Impact des changements d'hypothèses	(1,0)	(12,5)
Pertes et (gains) d'expérience	2,0	(1,0)
Modification d'horizon	1,8	1,7
Ecarts actuariels de l'exercice	**2,8**	**(11,9)**

La répartition des obligations et des actifs par zone géographique s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	31/12/2023	
	France	**Total**
Valeur actualisée de l'obligation	56,9	56,9
Juste valeur des actifs du régime	(0,1)	(0,1)
Valeur actuelle nette de l'obligation	**56,8**	**56,8**

Charge de l'exercice

Le montant de la charge comptabilisée en résultat se compose comme suit :

(millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Coût des services rendus	5,0	6,2
Coût financier	1,8	0,4
Rendement implicite des actifs	(0,0)	(0,0)
Modifications de régime	(8,8)	0,1
Effet des réductions et liquidations	(1,8)	-
Charge totale comptabilisée dans l'état du résultat global	**(3,9)**	**6,7**

Le coût des services rendus est comptabilisé en charges de personnel.
Le coût financier et le rendement attendu des actifs du régime ont été comptabilisés respectivement en charges financières et produits financiers.

Variation de l'obligation nette inscrite au passif de l'état de la situation financière

(millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Provision à l'ouverture	**63,9**	**69,2**
Variations de périmètre	2,1	7,7
Charge de l'exercice	(3,9)	6,7
Utilisations (Prestations/Cotisations payées)	(7,9)	(7,6)
Dotation / (Reprise) sur capitaux propres	2,8	(11,9)
Ecarts de conversion et autres variations (dont Franchise Adjustment)	(0,1)	-
Provision à la clôture	**56,9**	**63,9**

La variation du cumul des dotations/ (reprises) sur capitaux propres est la suivante :

(millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Cumul des dotations / (reprises) à l'ouverture	**(39,8)**	**(27,9)**
Ecarts actuariels de l'exercice*	2,8	(11,9)
Cumul des dotations / (reprises) à la clôture	**(37,1)**	**(39,8)**

Les variations pour l'année en cours et pour les 3 périodes précédentes :

(millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	30/12/2021	30/12/2020
Valeur actualisée de l'obligation de prestations définies	56,9	64,1	69,4	79,2
Juste valeur des actifs du régime	(0,1)	(0,2)	(0,3)	(0,4)
Excédent (ou déficit) du régime	**56,8**	**63,9**	**69,1**	**78,8**
Ajustements liés à l'expérience	2,0	(1,0)	(2,6)	(1,0)
Modification d'horizon	1,8	1,7	2,8	-

5.14.2. Retraites et avantages postérieurs à la retraite - Suède

Hypothèses actuarielles :

Les principales hypothèses économiques retenues pour l'évaluation des obligations relevant de régimes à prestations définies sont les suivantes :

(en pourcentage)	31/12/2023
	Suède
Taux d'actualisation	3,75
Taux de rendement implicite des actifs	3,75

Les actifs des régimes sont composés comme suit :

(millions d'euros)	31/12/2023
	Suède
Actions	11,7
Obligations	21,6
Immobilier	3,5
Total	**36,8**

Plans non financés

Analyse de la variation des obligations

La valeur actualisée des obligations s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	31/12/2023
	EUR
Valeur actualisée des obligations à l'ouverture de l'exercice	
Reclassement de la provision historique	**1,7**
Prestations payées	(0,1)
Valeur actualisée des obligations à la clôture de l'exercice	**1,6**

Plans financés

Au 31 décembre 2023 la valeur des actifs étant supérieure à la valeur des obligations, l'actif net a été reclassé directement en capitaux propres au niveau des autres éléments du résultat global.

Analyse de la variation des obligations :
La valeur actualisée des obligations s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	31/12/2023 EUR
Valeur actualisée des obligations à l'ouverture de l'exercice	**35,1**
Prestations payées	(2,4)
Ecarts actuariels	1,5
Charge d'interet	1,3
Valeur actualisée des obligations à la clôture de l'exercice	**35,5**

Analyse de la juste valeur des actifs :

La juste valeur des actifs s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	31/12/2023 EUR
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture	**36,2**
Rendement implicite des actifs	1,4
Contributions de l'employeur	3,3
Prestations payées	(2,4)
Ecarts actuariels	(1,9)
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture	**36,7**

IFRIC 14 limitation d'actif

(millions d'euros)	31/12/2023 Suède
Valeur actualisée des obligations à la clôture de l'exercice	(35,5)
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture	36,7
Effet IFRIC 14	(1,2)
Provision à la clôture	-

La sensibilité aux taux d'actualisation est la suivante, par rapport aux hypothèses retenues au 31 décembre 2023 :

(millions d'euros)	Engagement Brut 31/12/2023
taux d'actualisation affecté de -0,5%	38,8
taux d'actualisation (hypothèse de base)	37,1
taux d'actualisation affecté de +0,5%	35,4

5.14.3. Autres avantages accordés au personnel

Description des engagements et hypothèses actuarielles

Les autres avantages accordés au personnel sont composés des médailles du travail des salariés employés en France et des frais médicaux des employés partis en pré-retraite aux Etats-Unis. Ces régimes ne sont pas financés par des actifs externes (contrats d'assurance). Les obligations résultant de régimes à prestations définies ont été évaluées selon des méthodes, des hypothèses identiques à celles retenues pour des régimes de retraite.
Les écarts actuariels relatifs aux changements d'hypothèses et aux gains et pertes d'expérience sont immédiatement reconnus dans l'état des charges et des produits de l'exercice.

Analyse de la variation des obligations

(millions d'euros)	01/01/2023	Dotations	Reprises	Var° périmètre	Autres	31/12/2023
France : médailles du travail	7,5	1,5	(2,3)	0,1	0,1	7,0
USA : Frais médicaux des retraités	12,9		(0,7)		(2,0)	10,3
Total	**20,4**	**1,5**	**(3,0)**	**0,1**	**(1,8)**	**17,3**

5.15. Dettes d'exploitation et diverses

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Clients : avances et acomptes reçus	60,4	75,9
Fournisseurs et comptes rattachés	796,4	775,4
Fournisseurs d'immobilisations	73,4	101,3
Dettes sur le personnel	661,0	596,5
Etat et collectivités	141,9	185,9
Produits constatés d'avance (1)	433,0	327,0
Autres	254,9	249,0
Total	**2 421,0**	**2 310,9**

(1) dont 114,5 M€ au titre de passifs financiers de concession en 2023 contre 108,2 M€ en 2022.

DocuSign Envelope ID: 9FA553C3-1373-4D5F-91D9-61345B40E0AA

6. Engagements hors état de la situation financière et obligations contractuelles

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Lignes de crédit non utilisées	819,2	709,7
Cautions reçues en garantie	88,7	15,0
Total des engagements et cautions reçus	**908,0**	**724,6**
Cautions données en garantie d'achat	4,4	2,6
Cautions données en garantie d'exploitation	1 242,5	1 262,5
Sûretés accordées	42,0	51,7
Total des engagements et cautions donnés	**1 288,9**	**1 316,9**

7. Litiges et passifs éventuels

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes relatives aux litiges en cours sont réexaminées de façon continue. En particulier, les litiges et procédures contentieuses en cours, notamment avec l'administration fiscale ou relatives à des recours sur appels d'offres, sur l'exécution de contrats ou sur garanties de passif ont fait l'objet par la direction d'un examen avec ses conseils ou avocats afin d'en refléter le risque sur la valorisation des actifs ou passifs.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.
Les risques sont évalués à la juste valeur et font l'objet, dès lors qu'une sortie de ressources est probable, d'une provision à la clôture (cf. 5.14).

Litige Optile
Le groupement de transporteurs Optile, dont Keolis est membre, est concerné par la décision du Conseil d'Etat relative à la récupération de subventions accordées par le Conseil Régional de l'Ile-de-France au motif qu'il aurait bénéficié du régime d'aides d'Etat de manière illégale. Le dispositif ayant été jugé compatible avec le marché intérieur, mais non notifié à la Commission, par arrêt rendu en date du 18.03.2020, le Conseil d'Etat a demandé à la région Ile-de-France de « prendre les mesures nécessaires pour assurer le paiement, par chaque entreprise ayant exercé une activité sur un marché ouvert à la concurrence et ayant bénéficié du régime d'aides illégalement mis à exécution, des montants correspondants aux intérêts...que l'entreprise aurait acquitté si elle avait dû emprunter... ».
Le 8 juillet 2021, la Région Ile-de-France a adressé une lettre aux filiales du Groupe Keolis pour procéder à l'exécution de la décision du Conseil d'État du 18 mars 2020 dans laquelle il apparaît que le montant des intérêts à récupérer pourrait s'avérer non significatif dans le cadre de ce litige. Keolis a adressé le 4 janvier 2022 une réponse à la Région en coordination avec le syndicat Optile.
Compte tenu de ces éléments, et en l'absence de retour, Keolis n'a pas provisionné ce risque au 31 décembre 2023.

Litiges « Compass »
Les sociétés Govia Thameslink Railway Limited (GTR) et London South Eastern Railway (LSER) et leur société mère Govia Limited (Govia), détenue à 35% par Keolis UK, ont été impliquées dans trois actions collectives pour abus de position dominante dont deux relatives à la mise à disposition d'informations tarifaires en zone frontalière (LSER et GTR) (les « Actions 1 et 3 ») et une relative aux pratiques en matière de tarification (GTR) (l'«Action 2 »).

Les sociétés mères de LSER (Govia Limited (Govia), The Go-Ahead Group Limited (Go-Ahead) et Keolis UK) sont parties aux réclamations et il est allégué qu'elles sont conjointement et solidairement responsables avec LSER et GTR des actions de leurs filiales.

Les Actions 1 et 2 ont été certifiées par le Tribunal de la concurrence (TASC), les 19 octobre 2021 et 25 juillet 2022 respectivement. Cela signifie que les recours ont été jugés recevables.

Le 24 novembre 2021, l'Action 2 a été déposée, alléguant que GTR abuse d'une position dominante par le biais de ses pratiques tarifaires sur la ligne principale de Brighton.

Les procédures sur le fonds font maintenant l'objet d'échanges contradictoires et d'audiences devant le TASC.

Celui-ci a indiqué que l'Action 2 ferait l'objet d'un procès en deux phases, et que le Ministère des Transports (DfT) était fondé à intervenir, conformément à ses souhaits. Les plaignants doivent soumettre l'intégralité de leurs pièces le 31 juillet 2024. Une audience de procédure devrait se tenir au dernier trimestre 2024 avant un procès courant 2025.

Le TASC a décidé le 22 mars 2023 de joindre les Actions 1 et 3 et d'autoriser le DfT à intervenir (par écrit uniquement) dans cette procédure qui se déroulera en deux temps : premier procès en juin 2024 qui déterminera l'existence ou non d'un abus, second procès en juin 2025 en cas d'abus pour déterminer le préjudice subi.

Il n'y a pas de précédent juridique concernant ce type d'action ou la façon dont elles seraient évaluées si elles étaient jugées valide. Par conséquent, Keolis UK ne peut pas faire une estimation fiable du passif éventuel ou des répercussions sur les flux de trésorerie à l'égard de ces actions au moment de la publication du présent rapport. Seuls les frais d'avocats engagés et prévu à ce jour pour 15M£ (5M€ en quote part) ont été provisionnés.

<u>Provision pour congés payés des salariés absents pour longue durée</u>

Le 13 septembre 2023, un arrêt de la Cour de cassation a statué que le droit européen à Congés Payés durant la maladie est applicable à toutes les entreprises pour 5 semaines par an et plus, sans limitation à 12 mois pour les Accidents du travail et maladie professionnelle, sachant que la prescription ne débute que si l'employeur a mis son salarié en mesure d'exercer ce droit.
Cet arrêt vient en contradiction avec le Code du travail Français qui stipule l'absence d'acquisition de Congés Payés pendant une absence longue durée et limite l'acquisition de Congés Payés à 1 an en cas d'accident du travail et maladie professionnelle.
Il s'oppose donc aux articles du Code du travail français qui régissent le droit à congés payés dans nos filiales et nécessitent, au-delà de leur transposition en droit français, un grand nombre de précisions pour être mises en œuvre de manière cohérente vis-à-vis de l'ensemble de nos personnels.
Face aux interrogations suscitées quant à l'interprétation et l'application de ces décisions, le Groupe Keolis a pris acte, ainsi que l'ensemble de ses filiales sur le territoire français, des déclarations du 26 septembre 2023 du Ministère du Travail en la matière.
Ce dernier a précisé que le Gouvernement organisait, en concertation avec les partenaires sociaux, l'engagement de réflexions sur les modalités d'une mise en compatibilité du droit de l'Union européenne et de la législation nationale sur ce sujet.
Au 31 décembre 2023, le Groupe est en attente des résultats de ces concertations et des évolutions réglementaires conséquentes.
Dès que ces précisions et leurs modalités seront données par le législateur, le Groupe appliquera les nouvelles règles de calcul au sein de toutes les filiales concernées et informera les instances et l'ensemble du personnel de ces nouvelles dispositions.
Le Groupe appliquera également les dispositions contractuelles prévues en cas de changement réglementaire qui stipulent une prise en charge des effets de ces évolutions par les autorités organisatrices de transport public.

Dans l'intervalle, le Groupe a estimé l'impact brut (i.e. hors compensation contractuelle de la part des autorités organisatrices des transports publics) que représenterait le cumul sur 1 an des droits à congés payés des salariés absents pour une longue durée à environ 7M€.

Sur la base des demandes individuelles faisant l'objet de contentieux et compte tenu des situations locales, le Groupe avait comptabilisé à fin 2022 une provision de 3.6 M€ qui a été portée à 7,0M€ à fin décembre 2023.

8. Transactions avec les parties liées

GROUPE KEOLIS S.A.S est détenu majoritairement par SNCF, société nationale à capitaux publics (société anonyme) dont le capital est intégralement détenu par l'Etat français.

8.1. Transactions avec la SNCF

GROUPE KEOLIS S.A.S. est détenu à hauteur de 69,69% par SNCF et de 30,00% par la Caisse des Dépôts et Placements du Québec. Les transactions correspondent essentiellement à de l'assistance générale.

Les transactions avec la SNCF et ses filiales sont principalement des locations de parkings, des prestations de transport de personnes, soit permanentes soit occasionnelles, et dans des conditions normales de marché.

8.2. Transactions avec les coentreprises et entreprises associées

Les transactions avec les coentreprises et entreprises associées sont réalisées selon des conditions normales du marché.

8.3. Rémunération des dirigeants clés du Groupe

Les dirigeants clés du Groupe sont définis comme étant les mandataires sociaux de GROUPE KEOLIS S.A.S. et les membres du Comité Exécutif. Les rémunérations et autres avantages à court terme de ces dirigeants se sont élevés à 4,7 M€ en 2023 contre 4,3 M€ en 2022.

Les jetons de présence sont versés aux administrateurs indépendants pour 0,41 M€ en 2023 contre 0,35 M€ en 2022.

Il n'existe pas d'avance ni crédit alloué aux membres de organes d'administration et de direction du Groupe.

9. Evénements postérieurs à la clôture

- **Evolution de la dette long terme du Groupe**

Le Groupe a signé avec ses contreparties financières des nouveaux avenants afin d'intégrer un nouvel indicateur ESG lié au carbone dans les contrats de financement suivant :

- Le placement privé de droit allemand (Schuldscheindarlehen) à taux variable de 76 millions d'euros (en deux tranches de 29 millions d'euros à échéance 2029 et 47 millions d'euros à échéance 2027) le 15 janvier 2024
- Le placement privé à taux fixe de 54 millions de dollars américains à échéance 2035 le 8 janvier 2024
- La ligne de financement externe, portée par une filiale du Groupe, à taux variable de 40 millions de dollars américains à échéance 2025 le 8 janvier 2024

10. Périmètre de consolidation

10.1. Filiales

Nom	Méthode d'intégration	% d'intérêt	Pays
Aerobag	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Aerolis	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Aéroport Angers Marcé	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Airelle	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Ambulance Challandaise Renaud*	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Ambulances Blanc	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Autocars Delion SAS	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Autocars Eschenlauer	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Autocars Striebig	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Autocars Trans-Azur	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Cars Verts Voyages	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Compagnie du Blanc Argent	Globale (IG)	99.43	FRANCE
Cykleo	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Effia (holding)	Globale (IG)	100.00	FRANCE
EFFIA ASNIERES SUR SEINE	Globale (IG)	100.00	FRANCE
EFFIA Bourg-la-Reine	Globale (IG)	100.00	FRANCE
EFFIA Cannes	Globale (IG)	100.00	FRANCE
EFFIA CERGY PONTOISE	Globale (IG)	100.00	FRANCE
EFFIA CH Roubaix*	Globale (IG)	100.00	FRANCE
EFFIA CHARENTON	Globale (IG)	100.00	FRANCE
EFFIA CHU Rouen	Globale (IG)	100.00	FRANCE
EFFIA Concessions	Globale (IG)	100.00	FRANCE
EFFIA Le Havre	Globale (IG)	100.00	FRANCE
EFFIA Limoges	Globale (IG)	100.00	FRANCE
EFFIA Park	Globale (IG)	100.00	FRANCE
EFFIA Rouen Gare	Globale (IG)	100.00	FRANCE
EFFIA Stationnement Cassis	Globale (IG)	100.00	FRANCE
EFFIA Stationnement Chambéry	Globale (IG)	100.00	FRANCE
EFFIA Stationnement et Mobilité	Globale (IG)	100.00	FRANCE
EFFIA Stationnement Eze	Globale (IG)	100.00	FRANCE
EFFIA stationnement Lille	Globale (IG)	100.00	FRANCE
EFFIA stationnement Lyon	Globale (IG)	100.00	FRANCE
EFFIA Stationnement Marseille	Globale (IG)	100.00	FRANCE
EFFIA Stationnement Saint-Etienne	Globale (IG)	100.00	FRANCE
EFFIA Stationnement Vincennes	Globale (IG)	100.00	FRANCE
EFFIA Yerres	Globale (IG)	100.00	FRANCE
EGS Lyon	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Enlèvement et Gardiennage Services	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Enlevement et gardiennage services Lille	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Enlevement et Gardiennage Services Marseille	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Enlèvement et Gardiennage Services Montpellier	Globale (IG)	100.00	FRANCE
GEP Vidal	Globale (IG)	100.00	FRANCE
GR4 Crolles	Globale (IG)	48.00	FRANCE

Groupe Keolis SAS	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Holding Rochette Participations Montverdun	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Holding Striebig	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Hove	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Institut Keolis	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Jussieu Secours France	Globale (IG)	56.56	FRANCE
Keolis	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis 2024	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Agde	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Agen	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Aile	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Aile Foncière	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Aisne	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Alès	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Alpes Maritimes	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Amiens	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Argenteuil Boucles de Seine	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Armor	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Arras	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Artois	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Atlantique	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Auch	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Aude	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Autocars Planche	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Baie des Anges	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Bassin de Pompey	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Bassin de Thau	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Beaune	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Beaune Mobilités*	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Besançon Mobilités	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Blois	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Bordeaux	Globale (IG)	99.99	FRANCE
Keolis Bordeaux Métropole	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Bordeaux Métropole Mobilité	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Bourgogne	Globale (IG)	99.50	FRANCE
Keolis Bus Verts	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Caen Mobilités	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Calvados	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Camargue	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Châlons-en-Champagne	Globale (IG)	99.24	FRANCE
Keolis Chambéry	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Château Thierry	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Châteauroux	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Châtellerault	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Chaumont	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Chauny-Tergnier La Fère	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Cherbourg	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis CIF	Globale (IG)	99.99	FRANCE
Keolis Communauté de l'Auxerrois*	Globale (IG)	100.00	FRANCE

Keolis Compagnie du Métro du Grand Paris*	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Conseil et Projets	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Contrôle et Humanisation	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Côte Basque - Adour	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Côte d'Opale	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Dijon Mobilités	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Dijon Multimodalité	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Dole	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Drouais	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis en Cévennes	Globale (IG)	99.19	FRANCE
Keolis Epinal	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Eure et Loir	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Flandre Maritime	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Garonne	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Gascogne	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Gironde	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Grand Bassin de Bourg-en-Bresse	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Grand Nancy	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Haguenau	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Hainaut Valenciennois	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Haut-Bugey	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Languedoc	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Laval	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Lille	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Lille Métropole	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Lisieux Normandie*	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Littoral	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Lorient	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Lyon	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Manche	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Maritime Brest	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Marmande	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Marne	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Méditerranée	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Menton Riviera	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Métropole Orléans	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Mobilité Essonne	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Mobilité Paris	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Mobilité Roissy	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Mobilité Seine et Marne	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Mobilité Val de Marne	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Montargis	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Montluçon Mobilités	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Mont-Saint-Michel	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Morlaix	Globale (IG)	96.00	FRANCE
Keolis Moulins	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Narbonne	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Nevers	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Nîmes	Globale (IG)	100.00	FRANCE

Keolis Nord	Globale (IG)	99.99	FRANCE
Keolis Nord Val d'Oise*	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Normandie Seine	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Obernai	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Oise	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Oise 2	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Orléans	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Orly Airport	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Orly Rungis	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Ouest Val-de-Marne	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Pays Basque	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Pays d'Aix	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Pays d'Artois	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Pays des Volcans	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Pays Dolois	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Pays du Forez	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Pays Normands	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Perpignan Méditerranée	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis PMR Rhône	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Porte de l'Isère	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Porte des Alpes	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Portes du Dauphiné	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Portes et Val de Brie	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Pyrénées	Globale (IG)	97.11	FRANCE
Keolis Quimper	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Rennes	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Riom	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Roissy Pays De France Est*	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Roissy Pays De France Ouest*	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Roissy Services Aéroportuaires	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Saintes	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Santé	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Santé Nord Finistère	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Santé Nord Gironde	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Santé Nord Loire	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Santé Nouvelle Aquitaine Nord	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Santé Nouvelle Aquitaine Sud	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Santé Occitanie	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Santé Pays de Retz	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Santé Sud Gironde	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Santé Sud Loire Vendée	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Santé Yvelines	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Seine Essonne	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Seine et Oise Est	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Seine Maritime	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Seine Sénart	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Seine Val de Marne	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Solutions	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Somme	Globale (IG)	100.00	FRANCE

Keolis Sophia Antipolis	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Sud Allier	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Sud Lorraine	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Tarbes Lourdes Pyrénées	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Territoires Nancéiens	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Thionville-Fensch	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Touraine	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Tours	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Tours Access	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Travel Services	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Trois Frontières	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Urbest	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Val d'Oise	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Val de Saône	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Val d'Essonne 2 Vallées	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Val d'Yerres Val de Seine	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Val Hainaut	Globale (IG)	96.32	FRANCE
Keolis Vélizy	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Vélizy Vallée de la Bièvre	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Versailles	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Vesoul	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Vesoul Mobilités*	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Voyages	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Westeel	Globale (IG)	100.00	FRANCE
KeoMotion	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Kisio Services & Consulting	Globale (IG)	100.00	FRANCE
KO Porte de l'Isère	Globale (IG)	100.00	FRANCE
KORRIVA	Globale (IG)	100.00	FRANCE
L2O	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Les Cars du Bassin de Thau	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Les Coccinelles	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Les Courriers Catalans	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Les Courriers Du Midi	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Les Kangourous 2	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Logistique Ambulance	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Monamiligo	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Monts Jura Autocars	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Ormont Transports	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Orset Investissement	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Pacific Car	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Phocéens Cars	Globale (IG)	100.00	FRANCE
STEFIM	Globale (IG)	100.00	FRANCE
SAP Cariane Provence	Globale (IG)	100.00	FRANCE
SATRVAM	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Société Bordelaise d'Exploitation de Services	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Société du Parc Lyon-Diderot	Globale (IG)	50.00	FRANCE
Sodetrav	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Société Rennaise Transports et Services	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Société Transports Robert	Globale (IG)	100.00	FRANCE

Strasbourgeoise d'Enlèvement et de Gardiennage	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Stretto*	Globale (IG)	51.00	FRANCE
TISSE*	Globale (IG)	60.19	FRANCE
Transports de la Brière	Globale (IG)	95.00	FRANCE
Transports Evrard	Globale (IG)	100.00	FRANCE
TRAM	Globale (IG)	100.00	FRANCE
TRANSBUSEVRY	Globale (IG)	55.62	FRANCE
Transkeo T11	Globale (IG)	51.00	FRANCE
Transkeo T13	Globale (IG)	51.00	FRANCE
Transport Daniel MEYER	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Transports Pagès	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Voyages Autocars Services	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Voyages Chargelègue	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Schloemer Verkehrsbetrieb Gmbh	Globale (IG)	100.00	ALLEMAGNE
Australian Transit Enterprises Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
Hornibrook Bus Lines Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
Hornibrook Transit Management Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
KD Hunter Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
KD Northern Beaches Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
KDR Gold Coast Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
KDR Victoria Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
Keolis Australie Pty	Globale (IG)	100.00	AUSTRALIE
Keolis Downer	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
Keolis Downer Adelaide	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
Keolis Downer Bus and Coachlines Property Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
Keolis Downer Bus and Coachlines Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
Keolis Downer South Australia	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
Link SA Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
Path Transit Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
South West Transit Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
Southlink Pty Ltd	Globale (IG)	51.00	AUSTRALIE
ALFA PARK	Globale (IG)	88.80	BELGIQUE
Autobus Dony	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Autobus Lienard	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Cardona-Deltenre	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Cars Gembloutois	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
CINTRA	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
CINTRAL	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Compagnie des Autobus Liégeois	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
De Turck BVBA	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
EFFIA BELGIUM	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Eurobus Holding	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Eurobussing Brussels	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Eurobussing Wallonie	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Flanders Bus	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Garage du Perron	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Gino Tours	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Heyerick	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Immo Cammerpoorte SA	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE

Keolis Belgium	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Keolis Vlaanderen	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Modern Toerisme NV	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Nice Traveling SPRL	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
NV Aotocars De Boeck	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
NV Autobusbedrijf Bronckaers	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
NV Autobussen De Reys	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
PARKEREN ROESELARE	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Parking Cathedrale SA	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Parking de l'Esplanade SA	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Parking Ladeuze NV	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Picavet	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Reniers & C°	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
SADAR	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Satracom	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Sophibus	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
SPRL Taxis Melkior	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
SPRL Voyages F. Lenoir	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
STACA (KBO)	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
T.C.M. Cars	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Transports Penning	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Trimi	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Van Rompaye NV	Globale (IG)	100.00	BELGIQUE
Keolis Canada Inc	Globale (IG)	100.00	CANADA
Keolis Grand River LP	Globale (IG)	100.00	CANADA
Keolis Shanghai	Globale (IG)	100.00	CHINE
Keolis Wuhan	Globale (IG)	100.00	CHINE
Keolis Côte d'Ivoire	Globale (IG)	100.00	COTE D'IVOIRE
Keolis Danmark	Globale (IG)	100.00	DANEMARK
Etablissement Abu Dhabi	Globale (IG)	100.00	EMIRATS ARABES UNIS
Keolis -MHI Rail Management and Operation LLC	Globale (IG)	70.00	EMIRATS ARABES UNIS
Keolis Middle East DMCC	Globale (IG)	100.00	EMIRATS ARABES UNIS
Keolis America Inc.	Globale (IG)	100.00	ETATS UNIS
Keolis Commuter Services LLC	Globale (IG)	60.00	ETATS UNIS
Keolis massAdventures, LTD *	Globale (IG)	60.00	ETATS UNIS
Keolis Rail Service America	Globale (IG)	100.00	ETATS UNIS
Keolis Rail Service Virginia	Globale (IG)	100.00	ETATS UNIS
Keolis Transit America	Globale (IG)	100.00	ETATS UNIS
Keolis Amey Consulting Ltd	Globale (IG)	64.00	GRANDE BRETAGNE
Keolis Amey Operations/Gweithrediadau Keolis Amey Limited – the Operating Entity	Globale (IG)	64.00	GRANDE BRETAGNE
Keolis Amey Wales Cymru Limited – the Operating Delivery Partner	Globale (IG)	60.00	GRANDE BRETAGNE
Keolis UK	Globale (IG)	100.00	GRANDE BRETAGNE
Keolis-Amey Docklands Ltd	Globale (IG)	70.00	GRANDE BRETAGNE
KeolisAmey Metrolink	Globale (IG)	60.00	GRANDE BRETAGNE
Nottingham Trams Ltd	Globale (IG)	80.00	GRANDE BRETAGNE
Keolis Hyderabad Mass Rapid Transit System Private Limited	Globale (IG)	100.00	INDE

Keolis Ré	Globale (IG)	100.00	LUXEMBOURG
Kilux	Globale (IG)	100.00	LUXEMBOURG
Keolis Nederland BV	Globale (IG)	100.00	PAYS BAS
Keolis Asia Pte.Ltd.	Globale (IG)	100.00	SINGAPOUR
Keolis Nordic	Globale (IG)	100.00	SUEDE
Keolis Sverige	Globale (IG)	100.00	SUEDE
Terminal G	Globale (IG)	100.00	SUEDE

*** dont entrées dans le périmètre en 2023 (rappel ci-dessous)**

Nom	Méthode d'intégration	% d'intérêt	Pays
Ambulance Challandaise Renaud	Globale (IG)	100.00	FRANCE
EFFIA CH Roubaix	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Grand Dole Mobilités	Mise en équivalence (ME)	100.00	FRANCE
Keolis Beaune Mobilités	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Communauté de l'Auxerrois	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Compagnie du Métro du Grand Paris	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Lisieux Normandie	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Nord Val d'Oise	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Roissy Pays De France Est	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Roissy Pays De France Ouest	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis Vesoul Mobilités	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Stretto	Globale (IG)	100.00	FRANCE
TISSE	Globale (IG)	100.00	FRANCE
Keolis massAdventures, LTD	Globale (IG)	100.00	ETATS UNIS

Sociétés sorties du périmètre en 2023

Nom	Méthode d'Intégration (avant sortie)	% d'intérêt (avant sortie)	Pays
ASC Groupe	Non intégré (NI)	100.00	FRANCE
Autocars et Transports Grindler	Non intégré (NI)	100.00	FRANCE
Cars de Bordeaux	Non intégré (NI)	100.00	FRANCE
EFFIA Stationnement Nice Mozart	Non intégré (NI)	100.00	FRANCE
Keolis Angers	Non intégré (NI)	100.00	FRANCE
Keolis Bassin d'Arcachon	Non intégré (NI)	100.00	FRANCE
Keolis Boulogne sur Mer	Non intégré (NI)	100.00	FRANCE
Keolis Caen	Non intégré (NI)	100.00	FRANCE
Keolis Creil	Non intégré (NI)	100.00	FRANCE
Keolis Dijon	Non intégré (NI)	100.00	FRANCE
Keolis Fouache	Non intégré (NI)	100.00	FRANCE
Keolis Montluçon	Non intégré (NI)	100.00	FRANCE
Keolis Pays Nancéien	Non intégré (NI)	100.00	FRANCE
Keolis Réseau Départemental Sud Oise	Non intégré (NI)	100.00	FRANCE
Keolis Salon-de-Provence	Non intégré (NI)	0.00	FRANCE
Keolis Villefranche-sur-Saône	Non intégré (NI)	0.00	FRANCE
KO Haguenau	Non intégré (NI)	0.00	FRANCE
Mazamet Ambulances	Non intégré (NI)	0.00	FRANCE

Société Nantaise de Fourrière Automobile	Non intégré (NI)	0.00	FRANCE
Striebig Deutschland	Non intégré (NI)	0.00	ALLEMAGNE
Striebig Gmbh	Non intégré (NI)	0.00	ALLEMAGNE
Keolis China	Non intégré (NI)	0.00	CHINE
Keolis España	Non intégré (NI)	0.00	ESPAGNE
Keolis Mobilities BV	Non intégré (NI)	0.00	PAYS BAS
Keolis Spår AB	Non intégré (NI)	0.00	SUEDE

10.2 Co-entreprises et entreprises associées

Nom	Méthode d'Intégration	% d'intérêt	Pays
Albatrans	Mise en équivalence (ME)	36.20	FRANCE
CTCOP	Mise en équivalence (ME)	50.00	FRANCE
EFFIA SEM Roubaix	Mise en équivalence (ME)	50.00	FRANCE
Grand Dole Mobilités	Mise en équivalence (ME)	51.00	FRANCE
Hello Paris	Mise en équivalence (ME)	50.00	FRANCE
Hello Paris Participations	Mise en équivalence (ME)	50.00	FRANCE
Hello Paris Services	Mise en équivalence (ME)	50.00	FRANCE
NAVLY	Mise en équivalence (ME)	50.00	FRANCE
OnePark	Mise en équivalence (ME)	35.94	FRANCE
Orgebus	Mise en équivalence (ME)	50.00	FRANCE
Park Grenoble Alpes Metropole	Mise en équivalence (ME)	49.99	FRANCE
RDK France	Mise en équivalence (ME)	50.00	FRANCE
SAEMES	Mise en équivalence (ME)	33.27	FRANCE
Scodec	Mise en équivalence (ME)	35.00	FRANCE
Sirius Plateforme Santé	Mise en équivalence (ME)	15.30	FRANCE
TICE	Mise en équivalence (ME)	19.00	FRANCE
Trans Pistes	Mise en équivalence (ME)	40.00	FRANCE
Transports de l'agglomération de Metz Métropole	Mise en équivalence (ME)	25.00	FRANCE
Galiliège	Mise en équivalence (ME)	21.76	BELGIQUE
Parkeren Assen	Mise en équivalence (ME)	44.40	BELGIQUE
Shanghai Keolis Public Transport Operation Management Co.	Mise en équivalence (ME)	49.00	CHINE
First / Keolis Holdings Limited	Mise en équivalence (ME)	45.00	GRANDE BRETAGNE
First / Keolis Transpennine	Mise en équivalence (ME)	45.00	GRANDE BRETAGNE
First / Keolis Transpennine Holding Ltd	Mise en équivalence (ME)	45.00	GRANDE BRETAGNE
Govia	Mise en équivalence (ME)	35.00	GRANDE BRETAGNE
Govia Thameslink Railway Limited	Mise en équivalence (ME)	35.00	GRANDE BRETAGNE
London Midland	Mise en équivalence (ME)	35.00	GRANDE BRETAGNE
London&South Eastern Railway - LSER	Mise en équivalence (ME)	35.00	GRANDE BRETAGNE
New Southern Railway	Mise en équivalence (ME)	35.00	GRANDE BRETAGNE
Southern Railway Ltd	Mise en équivalence (ME)	35.00	GRANDE BRETAGNE
Thameslink Rail Limited	Mise en équivalence (ME)	35.00	GRANDE BRETAGNE
RDK LLC (Qatar)	Mise en équivalence (ME)	50.00	QATAR
RKH Qitarat LLC	Mise en équivalence (ME)	30.50	QATAR